

LES
AUTEURS LATINS

Cet ouvrage a été expliqué, annoté et revu pour la traduction française par M. Sommer, agrégé des classes supérieures, docteur ès lettres.

EXPLIQUÉS D'APRÈS UNE MÉTHODE NOUVELLE
PAR DEUX TRADUCTIONS FRANÇAISES

L'UNE LITTÉRALE ET JUXTALINÉAIRE PRÉSENTANT LE MOT À MOT FRANÇAIS
EN REGARD DES MOTS LATINS CORRESPONDANTS
L'AUTRE CORRECTE ET PRÉCÉDÉE DU TEXTE LATIN

avec des sommaires et des notes

**PAR UNE SOCIÉTÉ DE PROFESSEURS
ET DE LATINISTES**

CORNÉLIUS NÉPOS

LES VIES DES GRANDS CAPITAINES

PARIS

LIBRAIRIE DE L. HACHETTE ET C^{ie}

BOULEVARD SAINT-GERMAIN, N^o 77

1865

ARGUMENTS ANALYTIQUES.

AVIS

RELATIF A LA TRADUCTION JUXTALINÉAIRE.

On a réuni par des traits les mots français qui traduisent un seul mot latin.

On a imprimé en *italiques* les mots qu'il était nécessaire d'ajouter pour rendre intelligible la traduction littérale, et qui n'avaient pas leur équivalent dans le latin.

Enfin, les mots placés entre parenthèses, dans le français, doivent être considérés comme une seconde explication, plus intelligible que la version littérale.

MILTIADE.

- I. Miltiade conduit une colonie dans la Chersonèse.
- II. Il s'empare de Lemnos et des Cyclades.
- III. Il complotte contre Darius pendant l'expédition de ce roi contre les Scythes.
- IV. Darius envahit la Grèce; Miltiade persuade aux Athéniens de marcher à l'ennemi.
- V. Victoire de Marathon.
- VI. Récompense accordée à Miltiade.
- VII. Condamné pour avoir abandonné le siège de Paros, Miltiade meurt en prison.
- VIII. Véritable cause de la condamnation de Miltiade.

THÉMISTOCLE.

- I. Jeunesse dissipée de Thémistocle.
- II. Il s'illustre dans les guerres contre Corcyre et contre les Perses.
- III. Victoire d'Artémisium.
- IV. Défaite de Xerxès à Salamine.
- V. Xerxès est chassé d'Europe.
- VI. Thémistocle relève les remparts d'Athènes.
- VII. Il trompe les Lacédémoniens et les brave ensuite.
- VIII. Exil de Thémistocle.
- IX. Sa lettre à Artaxerxès.
- X. Le roi de Perse comble Thémistocle de présents. Mort de Thémistocle.

ARISTIDE.

- I. Aristide est banni pour sa vertu.
- II. Il assure aux Athéniens la suprématie maritime.
- III. Aristide administre le trésor et meurt pauvre.

PAUSANIAS.

- I. Orgueil de Pausanias après sa victoire sur Mardonius.
- II. Il prend Byzance et renvoie les prisonniers persans à Xerxès.
- III. Il essaye de soulever les ilotes.

CORNÉLIUS NÉPOS.

- IV. Il découvre lui-même son complot.
- V. Il se réfugie dans un temple de Minerve et meurt.

CIMON.

- I. Cimon sort de prison, grâce au dévouement de son épouse.
- II. Ses exploits.
- III. Il est banni, puis rappelé, et meurt au siège de Citium.
- IV. Générosité de Cimon.

LYSANDRE.

- I. Lysandre met fin à la guerre du Péloponèse.
- II. Sa cruauté envers les habitants de Thasos.
- III. Il tente de renverser les rois de Sparte, mais il est tué par les Thébains.
- IV. Ses complots sont découverts après sa mort.

ALCIBIADE.

- I. Caractère d'Alcibiade; son éducation.
- II. Chargé de la guerre contre Syracuse, il devient suspect aux Athéniens.
- III. Condamné pour sacrilège, il va offrir ses services aux Lacédémoniens.
- IV. Il se rend auprès de Tissapherne, et gagne la faveur de l'armée athénienne.
- V. Alcibiade rentre dans Athènes.
- VI. Ses revers à la guerre lui font encourir la disgrâce de ses concitoyens.
- VII. Quoique éloigné d'Athènes, il sert les intérêts de sa patrie pendant la guerre du Péloponèse.
- VIII. Cette guerre terminée, il se retire auprès de Pharnabaze.
- IX. Il est tué par trahison.
- X. Sentiments divers des historiens sur Alcibiade.

THRASYBULE.

- I. Thrasybule entreprend de délivrer sa patrie des trente tyrans.
- II. Il se réfugie à Phylé et s'empare de Munychie.
- III. Après l'expulsion des tyrans, il fait rendre une loi d'amnistie.
- IV. Récompense décernée à Thrasybule. Sa mort.

CONON.

- I. Conon se distingue dans la guerre du Péloponèse.
- II. Il sert Pharnabaze contre les Lacédémoniens.

- III. Il accuse Tissapherne devant le roi de Perse.
- IV. Conon triomphe des Lacédémoniens à Cnide, et affranchit la Grèce.
- V. Il est jeté dans les fers par Téribaze, au moment où il s'apprête à rendre aux Athéniens l'Ionie et l'Éolie.

DION.

- I. Liens d'amitié et de parenté de Dion avec les deux Denys.
- II. Il fait venir Platon en Sicile; mort de Denys l'Ancien.
- III. Dion tombe dans la disgrâce de Denis le Jeune.
- IV. Il est exilé à Corinthe.
- V. Il revient en Sicile et s'empare de Syracuse.
- VI. Mort du fils de Dion. Dion s'aliène le peuple en faisant périr Héraclide.
- VII. Il gagne les soldats par ses largesses, mais perd la faveur des grands.
- VIII. Complot de Callicrate.
- IX. Dion est tué dans son palais.
- X. Regrets qui suivent sa mort.

IPHICRATE.

- I. Iphicrate s'illustre par sa science dans la tactique.
 - II. Ses exploits contre les Thraces, les Lacédémoniens et les Thébains.
 - III. Grandes qualités d'Iphicrate.
- CHABRIAS.
- I. Chabrias invente un nouveau genre de combat.
 - II. Exploits de Chabrias en Égypte.
 - III. De retour à Athènes, il est en butte à la jalousie de ses concitoyens.
 - IV. Il périt dans une bataille, abandonné par ses soldats.

TIMOTHÉE.

- I. Caractère et exploits de Timothée.
- II. On lui élève une statue pour le récompenser de sa victoire sur les Lacédémoniens.
- III. Mis en accusation après un revers, il est condamné.
- IV. Son fils est obligé de relever les remparts d'Athènes.

DATAME.

- I. Datame se distingue dans la guerre contre les Cadusiens, et reçoit la province de Cilicie.

- II. Il prend Thyus vivant.
- III. Il amène Thyus au roi et se rend à l'armée d'Égypte.
- IV. Il est rappelé, et fait prisonnier le Cappadocien Aspis.
- V. Menacé par les intrigues des courtisans, il s'empare de la Cappadoce et de la Paphlagonie.
- VI. Il envoie son fils contre les Pisidiens, puis se met lui-même en marche et reste vainqueur.
- VII. Datame est trahi par son fils.
- VIII. Il bat Autophradate, envoyé contre lui.
- IX. Il évite les pièges que lui tend le roi.
- X. Il se laisse tromper par Mithridate.
- XI. Il est tué dans une entrevue.

ÉPAMINONDAS

- I. Les mœurs diffèrent selon les pays. Plan de la vie d'Épaminondas.
- II. Enfance et adolescence d'Épaminondas.
- III. Ses vertus, son amour pour la science, sa patience dans la pauvreté, sa générosité.
- IV. Il repousse des tentatives faites pour le corrompre.
- V. Reparties ingénieuses d'Épaminondas contre Ménéclide.
- VI. Mots piquants contre Callistrate et contre les Lacédémoniens.
- VII. Épaminondas pratique l'oubli des injures.
- VIII. Il conserve le commandement contrairement à la loi; sa défense.
- IX. Sa mort à Mantinée.
- X. Il se justifie d'avoir vécu dans le célibat. Son horreur pour les guerres civiles. Faiblesse de Thèbes avant et après Épaminondas.

PÉLOPIDAS.

- I. Pélopidas est exilé par les Lacédémoniens, maîtres de la citadelle de Thèbes.
- II. Il rentre à Thèbes avec douze compagnons.
- III. Il affranchit sa patrie et chasse les Lacédémoniens.
- IV. Quelle part prit Épaminondas à la délivrance de Thèbes.
- V. Pélopidas est tué dans une bataille.

AGÉSILAS.

- I. Agésilas dispute le trône à son neveu.
- II. Il porte la guerre en Asie et observe fidèlement la trêve convenue avec Tissapherne.
- III. Il ravage la Phrygie et trompe Tissapherne par des stratagèmes.

- IV. Rappelé en Grèce, il est vainqueur des Béotiens à Coronée.
- V. Il refuse de mettre le siège devant Corinthe.
- VI. Il n'assiste pas à la bataille de Leuctres, mais il sauve Sparte assiégée par les Thébains.
- VII. Son désintéressement; sa générosité envers sa patrie.
- VIII. Il part pour faire la guerre en Égypte, et meurt au port de Ménélas.

EUMÈNE.

- I. D'abord secrétaire de Philippe et d'Alexandre, Eumène est élevé au commandement de la cavalerie.
- II. Après la mort d'Alexandre, il obtient en partage la Cappadoce.
- III. Il défend Perdiccas contre ses ennemis d'Europe.
- IV. Il est vainqueur de Néoptolème dans un combat singulier.
- V. Vaincu et assiégé par Antigone, il parvient à s'échapper.
- VI. Il protège la mère et les enfants d'Alexandre.
- VII. Il marche contre Antigone.
- VIII. Il est vainqueur, mais l'indiscipline des vétérans l'empêche de poursuivre sa victoire.
- IX. Stratagème ingénieux d'Eumène.
- X. Il est livré par ses soldats, au moment même où il remporte une victoire.
- XI. Retenu prisonnier, il demande qu'on hâte son supplice.
- XII. Antigone le fait assassiner dans sa prison.
- XIII. Eumène était redouté des autres lieutenants d'Alexandre. Ses funérailles.

PHOCION.

- I. Vertueux et pauvre, Phocion refuse les présents de Philippe.
- II. Dans sa vieillesse, il encourt la haine de ses concitoyens.
- III. Il est exilé et se rend auprès de Philippe pour se justifier.
- IV. Condamné et mis à mort, il est enseveli par des esclaves.

TIMOLÉON.

- I. Timoléon affranchit sa patrie et assassine son frère, qui s'était érigé en tyran.
- II. Ses exploits.
- III. Il abdique l'autorité.
- IV. Il devient aveugle et bâtit un temple à la Fortune.
- V. Sa patience; sa mort.

DES ROIS.

- I. Rois de Sparte et rois de Perse.

- II. Philippe, Alexandre, Pyrrhus et Denys.
- III. Les lieutenants d'Alexandre.

AMILCAR.

- I. Amilcar relève la fortune de Carthage.
- II. Il dompte une révolte des soldats mercenaires.
- III. Envoyé en Espagne, il emmène avec lui Annibal son fils et Asdrubal.
- IV. Il est tué dans un combat.

ANNIBAL.

- I. Annibal, toujours vainqueur des Romains, est paralysé par la jalousie de ses compatriotes.
- II. Il soulève contre Rome Philippe et Antiochus.
- III. Il soumet l'Espagne, prend Sagonte, et porte la guerre en Italie.
- IV. Victoires d'Annibal.
- V. Il trompe Fabius, bat Rufus Gracchus et Marcellus.
- VI. Il est vaincu en Afrique par Scipion.
- VII. Annibal se réfugie auprès d'Antiochus.
- VIII. Il essaye en vain de faire reprendre les armes à Carthage, et fait la guerre aux Rhodiens.
- IX. Il s'éloigne des États d'Antiochus et se joue de l'avarice des Crétois.
- X. Il soulève Prusias contre les Romains.
- XI. Un stratagème nouveau lui donne la victoire dans une bataille navale contre Eumène.
- XII. Des envoyés de Rome viennent pour s'emparer de lui ; il s'empoisonne.
- XIII. Goûts littéraires d'Annibal.

M. PORCIUS CATON.

- I. Charges exercées par Caton pendant sa jeunesse ; il amène Ennius à Rome.
- II. Son consulat ; sa censure.
- III. Éloge de Caton ; ses études ; ses écrits.

T. POMPONIUS ATTICUS.

- I. Haute naissance d'Atticus ; son amour pour l'étude.
- II. Réfugié à Athènes, il secourt Marius de sa bourse.
- III. Ses libéralités envers les Athéniens ; honneurs qui lui sont rendus.

- IV. Il gagne les bonnes grâces de Sylla et revient à Rome.
- V. Il hérite de Cécilius ; il entretient la bonne harmonie entre Cicéron et Hortensius.
- VI. Il renonce à la poursuite des honneurs ; il évite les procès.
- VII. Il ménage à la fois Pompée et César.
- VIII. Après le meurtre de César, il demeure l'ami de Brutus fugitif.
- IX. Il protège Fulvie, la femme d'Antoine, déclaré par le sénat ennemi de la patrie.
- X. Il échappe à la proscription.
- XI. Sa fidélité envers les proscrits.
- XII. Il sauve plusieurs de ses amis.
- XIII. Atticus sait allier les exigences de son rang avec l'économie.
- XIV. Il écoute des lectures pendant les repas ; sage emploi qu'il fait de sa fortune.
- XV. Sa sincérité dans ses discours ; son activité dans les affaires.
- XVI. Charme de ses manières ; son amitié avec Cicéron.
- XVII. Piété et érudition d'Atticus.
- XVIII. Ses connaissances en histoire, en poésie.
- XIX. Il obtient les bonnes grâces d'Octave.
- XX. Il est également cher à Octave et à Antoine.
- XXI. Vieux et malade, Atticus forme la résolution de quitter la vie.
- XXII. Il se laisse mourir de faim.

AUCTORIS PRÆFATIO.

Non dubito fore plerosque, Attice¹, qui hoc genus scripturæ leve et non satis dignum summorum virorum personis judicent, quum relatum legent quis musicam docuerit Epaminondam, aut in ejus virtutibus commemorari saltasse² eum commode scienterque tibiis cantasse. Sed hi erunt fere qui, expertes litterarum Græcarum, nihil rectum, nisi quod ipsorum moribus conveniat, putabunt. Hi si didicerint non eadem omnibus esse honesta atque turpia, sed omnia majorum institutis judicari, non admirabuntur nos in Graiorum virtutibus exponendis mores eorum secutos. Neque enim Cimoni fuit turpe, Atheniensium summo viro, sororem germanam habere in matrimonio, quippe quum ejus cives eodem uterentur instituto: at id quidem nostris moribus nefas habetur.

PRÉFACE DE L'AUTEUR.

Je ne doute pas, Atticus, que la plupart de mes lecteurs ne jugent cet ouvrage frivole et trop peu digne de si grands personnages, lorsqu'ils y liront le nom du maître de musique d'Épaminondas et qu'ils me verront compter au nombre de ses talents sa grâce à danser et son habileté à jouer de la flûte. Mais ces critiques seront en général des personnes étrangères à la littérature grecque, qui ne trouvent de bien que ce qui est conforme à leurs mœurs. Si elles apprenaient que les mêmes choses ne sont pas honorables ou honteuses chez tous les peuples, mais que partout on en juge d'après la tradition des ancêtres, elles ne s'étonneraient pas de me voir peindre fidèlement les mœurs des Grecs quand je retrace leurs vertus. En effet, ce ne fut pas un déshonneur pour Cimon, l'un des plus grands hommes d'Athènes, d'avoir épousé sa sœur germaine, parce que c'était un usage reçu dans sa patrie, tandis que nos mœurs répro-

PRÆFATIO AUCTORIS.

Non dubito, Attice, plerosque fore qui judicent hoc genus scripturæ leve et non satis dignum personis virorum summorum, quum legent relatum quis docuerit musicam Epaminondam, aut commemorari in virtutibus ejus, eum saltasse commode cantasseque tibiis scienter. Sed hi erunt fere qui, expertes litterarum Græcarum, putabunt nihil rectum, nisi quod conveniat moribus ipsorum. Si hi didicerint eadem non esse omnibus honesta atque turpia, sed omnia judicari institutis majorum, non admirabuntur nos in exponendis virtutibus Græcorum secutos mores eorum. Neque enim fuit turpe Cimoni, summo viro Atheniensium, habere in matrimonio sororem germanam, quippe quum cives ejus uterentur eodem instituto: at id quidem habetur nefas

PRÉFACE DE L'AUTEUR.

Je ne doute pas, Atticus, la plupart des lecteurs devoir être des gens qui jugent ce genre d'écrit léger et pas assez digne des personnages d'hommes éminents, lorsqu'ils liront ceci rapporté, qui a enseigné la musique à Épaminondas, ou verront ceci être rappelé parmi les mérites de lui, lui avoir dansé avec-grâce [vamment. et avoir chanté sur (joué de) la flûte sa. Mais ceux-ci seront en-général des gens qui, étrangers aux lettres grecques, penseront rien n'être droit (bien), sinon ce qui s'accorde avec les mœurs d'eux-mêmes. Si ceux-ci ont appris (peuvent apprendre) les mêmes choses ne pas être pour tous honorables et honteuses, mais toutes être jugées d'après les institutions des ancêtres, ils ne s'étonneront pas que nous en exposant les vertus des Grecs avoir (nous ayons) suivi les mœurs d'eux. Et en effet il ne fut pas honteux pour Cimon, le plus grand homme des Athéniens, d'avoir en mariage (pour femme) sa sœur germaine, à savoir lorsque les concitoyens de lui usaient de la même coutume: pourtant ceci à la vérité est tenu pour une chose-criminelle

Nulla Lacedæmoni¹ tam est nobilis vidua quæ non ad lenam eat mercede conducta. Magnis in laudibus tota fere fuit Græcia victorem Olympiæ citari; in scenam vero prodire² et populo esse spectaculo, nemini in eisdem gentibus fuit turpitudini. Quæ omnia apud nos partim infamia, partim humilia atque ab honestate remota ponuntur. Contra ea, pleraque nostris moribus sunt decora quæ apud illos turpia putantur. Quem enim Romanarum pudet uxorem ducere in convivium? aut cujus materfamilias non primum locum tenet ædium, atque in celebritate versatur? Quod multo fit aliter in Græcia: nam neque in convivium adhibetur, nisi propinquorum; neque sedet nisi in interiore parte ædium, quæ vent une telle union. A Sparte, il n'y a point de veuve si noble qui ne se livre pour de l'argent. Dans presque toute la Grèce, c'était un grand titre d'honneur que d'être proclamé vainqueur à Olympie; chez ces mêmes nations, il n'y avait point de honte à parattre sur la scène et à se donner en spectacle au peuple. De tous ces usages, les uns, parmi nous, sont réputés infâmes, les autres avilissants et déshonnêtes. Au contraire, nos mœurs admettent comme honorables bien des choses qui en Grèce sont tenues pour honteuses. Quel Romain rougit de conduire sa femme à un banquet? Quelle mère de famille n'occupe dans la maison l'appartement d'honneur et ne fréquente le monde? En Grèce, c'est bien différent: la femme n'est admise qu'aux repas de famille; elle ne se tient que dans la partie

nostris moribus.
Est Lacedæmoni
nulla vidua tam nobilis
quæ, conducta mercede,
non eat ad lenam.
Citari victorem Olympiæ
fuit in magnis laudibus
fere tota Græciâ;
prodire vero in scenam
et esse spectaculo populo
fuit turpitudini
nemini
in eisdem gentibus.
Quæ omnia apud nos
ponuntur
partim infamia,
partim humilia
atque remota ab honestate.
Contra ea,
pleraque
quæ putantur turpia
apud illos
sunt decora
nostris moribus.
Quem enim Romanorum
pudet ducere uxorem
in convivium?
aut cujus materfamilias
non tenet
primum locum
ædium,
atque versatur
in celebritate?
Quod fit multo aliter
in Græcia:
nam neque adhibetur
in convivium,
nisi propinquorum;
neque sedet
nisi in parte interiore
ædium,

selon nos mœurs.
Il n'est à Lacédémone
aucune veuve si noble
qui, étant louée pour un salaire,
n'aille chez une entremetteuse.
Être proclamé vainqueur à Olympie
fut *compté* dans les grands titres-de-gloire
presque dans toute la Grèce;
d'autre-part s'avancer sur la scène
et être à (se donner en) spectacle au peuple
ne fut à honte (ne fut un sujet de honte)
pour personne
chez ces-mêmes nations.
Lesquelles choses toutes chez nous
sont établies (réputées)
en-partie infâmes,
en-partie viles
et éloignées de (contraires à) l'honnêteté.
Contrairement-à cela,
la plupart des choses
qui sont réputées honteuses
chez eux
sont honorables
dans nos mœurs.
Pour qui en effet des Romains
est-ce-une-honte de conduire son épouse
dans un festin?
ou de qui la mère-de-famille
n'occupe-t-elle pas
la première place (le premier appartement)
de la maison,
et *ne* vit-elle pas
dans l'affluence (le monde)?
Ce qui se fait bien autrement
dans la Grèce:
car et la femme n'est pas admise
à un repas,
si ce n'est un repas de proches;
et elle ne siège (ne se tient)
que dans la partie la plus reculée
de la maison,

gynæconitis appellatur, quo nemo accedit, nisi propinqua cognatione conjunctus. Sed plura persequi tum magnitudo voluminis prohibet, tum festinatio, ut ea explicem quæ exorsus sum. Quare ad propositum veniemus, et in hoc exponemus libro ¹ *vitas excellentium imperatorum*.

la plus reculée de la maison, qui est appelée gynécée, où nul ne peut entrer, hormis les proches parents. Mais de plus longs détails me sont interdits et par la dimension de cet ouvrage et par l'impatience que j'éprouve d'aborder mon sujet. J'entre donc en matière, et je vais raconter dans ce livre la vie des grands capitaines.

quæ appellatur
gynæconitis,
quo nemo accedit,
nisi conjunctus
propinqua cognatione.
Sed tum
magnitudo voluminis,
tum festinatio
ut explicem ea
quæ exorsus sum,
prohibet persequi plura.
Quare
veniemus ad propositum,
et exponemus in hoc libro
vitas
imperatorum excellentium.

qui est appelée
gynécée,
et où personne n'a accès,
à moins qu'uni à la femme
par une proche parenté.
Mais d'une-part
l'étendue de ce volume,
d'autre-part mon empressement
pour que je développe ces *sujets*
que j'ai abordés,
m'empêchent d'énumérer plus de *détails*.
C'est-pourquoi
nous *en* viendrons à *notre* but,
et nous exposerons dans ce livre
les vies
des généraux éminents.

CORNELII NEPOTIS

DE VITA

EXCELLENTIUM IMPERATORUM

LIBER PRIOR.

MILTIADES.

I. Miltiades, Cimonis filius, Atheniensis, quum et antiquitate generis¹, et gloria majorum, et sua modestia unus omnium maxime floreret, eaque esset ætate ut non jam solum de eo bene sperare, sed etiam confidere cives possent sui talem futurum qualem cognitum judicarunt, accidit ut Athenienses Chersonesum colonos vellent mittere. Cujus generis quum magnus numerus esset, et multi ejus demigrationis peterent societatem, ex his delecti Delphos deliberatum missi sunt, qui consulerent Apollinem, quo potissimum duce uterentur : nam

MILTIADE.

I. Miltiade, fils de Cimon, né à Athènes, l'emportait sur tous ses concitoyens par l'ancienneté de sa race, par la gloire de ses aïeux, par sa modestie, et se trouvait à cet âge où l'on pouvait déjà non-seulement fonder sur lui de grandes espérances, mais compter qu'il deviendrait tel qu'on le vit plus tard, lorsque les Athéniens résolurent d'envoyer une colonie dans la Chersonèse. Comme le nombre des colons était considérable, et que beaucoup d'Athéniens demandaient à faire partie de l'expédition, des députés pris parmi eux furent envoyés à Delphes pour consulter Apollon sur le choix

CORNÉLIUS NÉPOS.

VIES

DES GRANDS CAPITAINES.

LIVRE PREMIER.

MILTIADES.

I. Quum Miltiades, filius Cimonis, Atheniensis, floreret maxime unus omnium et antiquitate generis, et gloria majorum, et sua modestia, essetque ea ætate ut sui cives possent non jam solum sperare bene de eo, sed etiam confidere futurum talem qualem judicarunt cognitum, accidit ut Athenienses vellent mittere colonos Chersonesum. Quum numerus cujus generis esset magnus, et multi peterent societatem ejus demigrationis, delecti ex his missi sunt Delphos deliberatum, qui consulerent Apollinem

MILTIADE.

I. Lorsque Miltiade, fils de Cimon, Athénien, florissait (se distinguait) le plus seul entre tous et par l'ancienneté de sa race, et par la gloire de ses ancêtres, et par sa modestie, et qu'il était à cet (un tel) âge que ses concitoyens pouvaient non plus seulement espérer bien de lui, mais encore avoir confiance lui devoir être tel qu'ils jugèrent lui une fois connu, il arriva que les Athéniens voulaient envoyer des colons dans la Chersonèse. Comme le nombre de cette espèce (des colons) était grand, et que beaucoup demandaient l'association (à faire partie) de cette émigration, des hommes choisis entre ceux-ci furent envoyés à Delphes pour consulter, lesquels devaient demander à Apollon

tum Thraces eas regiones tenebant, cum quibus armis erat dimicandum. His consulentibus nominatim Pythia præcepit ut Miltiadem sibi imperatorem sumerent : id si fecissent, incepta prospera futura. Hoc oraculi responso, Miltiades, cum delecta manu, classe Chersonesum profectus, quum accessisset Lemnum, et incolas ejus insulæ sub potestatem redigere vellet Atheniensium, idque Lemnii sua sponte facerent postulasset, illi irridentes responderunt tum id se facturos, quum ille, domo navibus proficiscens, vento Aquilone venisset Lemnum : hic enim ventus, a septentrionibus oriens, adversum tenet Athenis proficiscentibus. Miltiades, morandi tempus non habens, cursum direxit quo tendebat, pervenitque Chersonesum.

II. Ibi, brevi tempore, barbarorum copiis disjectis, tota red'un chef; car les Thraces occupaient alors ces contrées, et il fallait les leur disputer les armes à la main. La Pythie enjoignit expressément à ceux qui l'interrogeaient de prendre Miltiade pour chef, ajoutant que, s'ils suivaient ce conseil, ils réussiraient dans leur entreprise. Sur cette réponse de l'oracle, Miltiade s'embarqua pour la Chersonèse à la tête d'une troupe d'élite. Il aborda à Lemnos, voulut soumettre les habitants de cette île à la domination d'Athènes, et les sollicita de se ranger volontairement à l'obéissance; mais les Lemniens lui répondirent en plaisantant qu'ils se soumettraient lorsqu'il viendrait de chez lui avec une flotte, poussé par le vent Aquilon : car ce vent, qui souffle du nord, est contraire aux vaisseaux qui vont d'Athènes à Lemnos. Miltiade, qui n'avait pas le temps de s'arrêter, continua sa route vers le but qu'il s'était proposé, et arriva dans la Chersonèse.

II. Après avoir en peu de temps dispersé les forces des barbares,

quo duce uterentur potissimum :
nam tum Thraces tenebant eas regiones, cum quibus dimicandum erat armis. His consulentibus Pythia præcepit nominatim ut sumerent sibi Miltiadem imperatorem : si fecissent id, incepta futura prospera. Quum, hoc responso oraculi, Miltiades, cum manu delecta, profectus classe Chersonesum, accessisset Lemnum, et vellet redigere incolas ejus insulæ sub potestatem Atheniensium, postulassetque Lemnii facerent id sua sponte, illi irridentes responderunt se facturos id tum quum ille, proficiscens domo navibus, venisset Lemnum vento Aquilone : hic enim ventus, oriens a septentrionibus, tenet adversum proficiscentibus Athenis. Miltiades, non habens tempus morandi, direxit cursum quo tendebat, pervenitque Chersonesum.

II. Ibi, tempore brevi, copiis barbarorum disjectis, potitus tota regione

quel chef ils emploieraient de-préférence : car alors les Thraces occupaient ces contrées, avec lesquels il fallait lutter par les armes. A ceux-ci interrogeant la Pythie prescrivit en-le-désignant-par-son-nom qu'ils prissent pour eux-mêmes Miltiade comme général : disant, s'ils avaient fait (faisaient) cela, leur entreprise devoir être heureuse. Comme, sur cette réponse de l'oracle, Miltiade, avec une troupe choisie, étant parti sur une flotte pour la Chersonèse, avait abordé à Lemnos, et voulait réduire les habitants de cette île sous la puissance des Athéniens, et avait demandé que les Lemniens fissent cela (leur soumission) de leur plein-gré, ceux-là raillant répondirent eux-mêmes devoir faire cela alors que lui (Miltiade), partant de sa demeure sur des vaisseaux, serait venu à Lemnos par le vent Aquilon : en effet ce vent, s'élevant (soufflant) du septentrion, occupe la partie contraire à ceux qui partent d'Athènes. Miltiade, n'ayant pas le temps de s'arrêter, dirigea sa course vers le point où il tendait, et arriva dans la Chersonèse.

II. Là, dans un temps court, les troupes des barbares ayant été dispersées, s'étant emparé de toute la contrée

gione quam petierat potitus, loca castellis idonea communit; multitudinem, quam secum duxerat, in agris collocavit, crebrisque excursionibus locupletavit. Neque minus in ea re prudentia quam felicitate adjutus est : nam, quum virtute militum devicisset hostium exercitus, summa æquitate res constituit, atque ipse ibidem manere decrevit. Erat enim inter eos dignitate regia, quamvis carebat nomine : neque id magis imperio quam justitia consecutus. Neque eo secius Atheniensibus, a quibus erat profectus, officia præstabat. Quibus rebus fiebat ut non minus eorum voluntate perpetuo imperium obtineret qui miserant, quam illorum cum quibus erat profectus. Chersoneso tali modo constituta, Lemnum revertitur, et ex pacto postulat ut sibi urbem tradant (illi enim dixerant, quum vento Borea domo profectus eo pervenisset, sese dedituros); se autem domum Chersonesi habere. Cares¹, qui tum

maître de tout le pays qu'il était venu conquérir, il éleva des forteresses dans les positions les plus avantageuses; établit dans les campagnes tous ceux qu'il avait amenés avec lui, et les enrichit par de fréquentes excursions. En cela, il ne dut pas moins à sa prudence qu'à son bonheur : car, après avoir vaincu les armées ennemies grâce à la valeur de ses soldats, il organisa la colonie avec la plus grande équité, et résolut de s'y fixer lui-même. Il avait parmi les siens le rang de roi sans en porter le titre, et il tenait moins cet honneur de son autorité que de sa justice. Il n'en rendait pas moins de nombreux services aux Athéniens, ses compatriotes; aussi conservait-il toujours le pouvoir du consentement de ceux qui l'avaient envoyé et de ceux avec lesquels il était parti. Lorsqu'il eut tout réglé en Chersonèse, il revint à Lemnos et demanda qu'on lui livrât la ville, selon ce qui avait été convenu : les Lemniens, en effet, avaient dit qu'ils se rendraient lorsqu'il viendrait de chez lui à Lemnos poussé par l'Aquilon; or il habitait la Chersonèse. Les Ca-

quam petierat,
communit
loca idonea castellis;
collocavit in agris
multitudinem
quam duxerat secum,
locupletavitque
crebris excursionibus.
Neque adjutus est minus
in ea re
prudentia quam felicitate :
nam, quum devicisset
virtute militum
exercitus hostium,
constituit res
summa æquitate,
atque decrevit
manere ipse ibidem.
Erat enim inter eos
dignitate regia,
quamvis carebat nomine :
neque consecutus id
imperio
magis quam justitia.
Neque præstabat secius eo
officia Atheniensibus,
a quibus profectus erat.
Quibus rebus fiebat
ut obtineret perpetuo
imperium
non minus voluntate
eorum qui miserant
quam illorum
cum quibus profectus erat.
Chersoneso
constituta tali modo,
revertitur Lemnum,
et postulat ex pacto
ut tradant urbem sibi
(illi enim dixerant
sese dedituros,
quum pervenisset eo,
profectus domo
vento Borea);
se autem
habere domum Chersonesi.
Cares, qui tum

qu'il était venu chercher,
il fortifia
les lieux propres à recevoir des châteaux;
il établit sur des terres
la multitude
qu'il avait amenée avec lui-même,
et l'enrichit
par de fréquentes excursions.
Et il ne fut pas aidé moins
dans cette entreprise
par sa prudence que par son bonheur :
car, après qu'il eut vaincu
par la valeur de ses soldats
les armées des ennemis,
il régla les affaires
avec la plus haute équité,
et résolut
de rester lui-même là.
Car il était (avait) parmi eux
du (le) rang de-roi,
bien qu'il manquât du titre :
et il n'avait pas obtenu cela
par son autorité
plus que par sa justice.
Et il ne rendait pas moins pour-cela
des bons-offices aux Athéniens,
de chez lesquels il était parti.
Par lesquelles circonstances il se faisait
qu'il gardait constamment
l'autorité
non moins par la volonté
de ceux qui l'avaient envoyé
que de ceux
avec lesquels il était parti.
La Chersonèse
ayant été réglée d'une telle sorte,
il revient à Lemnos,
et demande d'après la convention
qu'ils livrent la ville à lui
(car ceux-là avaient dit
eux-mêmes devoir se rendre,
lorsqu'il serait arrivé là,
étant parti de sa demeure
avec le vent Borée);
or il disait lui-même
avoir sa demeure en Chersonèse.
Les Cariens, qui alors

Lemnum incolebant, etsi præter opinionem res ceciderat, tamen non dicto, sed secunda fortuna adversariorum capti, resistere ausi non sunt, atque ex insula demigrarunt. Pari felicitate ceteras insulas, quæ *Cyclades* nominantur, sub Atheniensium redegit potestatem.

III. Eisdem temporibus, Persarum rex Darius, ex Asia in Europam exercitu trajecto, Scythis ¹ bellum inferre decrevit. Pontem fecit in Istro flumine, qua copias traduceret; ejus pontis, dum ipse abesset, custodes reliquit principes quos secum ex Ionia et Æolide duxerat, quibus singulis ipsarum urbium perpetua dederat imperia. Sic enim putavit facillime se Græca lingua loquentes, qui Asiam incolerent, sub sua retenturum potestate, si amicis suis oppida tuenda tradidisset, quibus, se oppresso, nulla spes salutis relinqueretur. In hoc fuit tum numero Miltiades, cui illa custodia crederetur.

riens, qui occupaient alors Lemnos, ne s'attendaient guère à cette interprétation; cependant, se voyant pris moins par leur promesse que par l'heureuse fortune de leurs adversaires, il n'osèrent pas résister et abandonnèrent l'île. Miltiade, avec le même bonheur, soumit aux Athéniens toutes les autres îles qui portent le nom de Cyclades.

III. Vers la même époque, le roi de Perse Darius transporta une armée d'Asie en Europe et résolut de porter la guerre chez les Scythes. Il jeta un pont sur l'Ister pour le passage de ses troupes, et confia la garde de ce pont, en son absence, aux principaux citoyens de l'Ionie et de l'Éolide, qu'il avait amenés avec lui, et auxquels il avait conféré à perpétuité la souveraineté de ces pays. Il estimait en effet que le moyen le plus facile de retenir sous son autorité les peuples d'Asie qui parlaient la langue grecque était de remettre la défense des places à des amis à qui sa défaite ne pourrait laisser aucun espoir de salut. Miltiade était du nombre de ceux à qui fut confiée la garde du pont. Comme les messages arrivaient coup sur

incolebant Lemnum, etsi res ceciderat præter opinionem, capti tamen non dicto, sed fortuna secunda adversariorum, non ausi sunt resistere, atque demigrarunt ex insula. Redegit sub potestatem Atheniensium pari felicitate ceteras insulas, quæ nominantur Cyclades. III. Eisdem temporibus, rex Persarum Darius, exercitu trajecto ex Asia in Europam, decrevit inferre bellum Scythis. Fecit in flumine Istro pontem, qua traduceret copias; reliquit custodes ejus pontis, dum ipse abesset, principes quos duxerat secum ex Ionia et Æolide, quibus singulis dederat imperia perpetua urbium ipsarum. Putavit enim se retenturum sic facillime sub sua potestate loquentes lingua Græca qui incolerent Asiam, si tradidisset oppida tuenda suis amicis, quibus, se oppresso, nulla spes salutis relinqueretur. Miltiades tum fuit in hoc numero, cui illa custodia crederetur.

habitaient Lemnos, bien que l'affaire eût abouti contre leur attente, pris cependant non par leur dire, mais par la fortune favorable de leurs adversaires, n'osèrent pas résister, et sortirent de l'île. Il réduisit sous la puissance des Athéniens avec un égal bonheur toutes-les-autres îles, qui sont nommées Cyclades. III. Dans les mêmes temps, le roi des Perses Darius, une armée ayant été transportée d'Asie en Europe, résolut de porter la guerre chez les Scythes. Il fit sur le fleuve de l'Ister un pont, par où il ferait passer ses troupes; il laissa comme gardiens de ce pont, tandis que lui-même serait absent, les principaux-citoyens qu'il avait amenés avec lui-même de l'Ionie et de l'Éolide, auxquels pris-isolément [pétuité] il avait donné le commandement à-perdes villes mêmes. Car il avait pensé lui-même devoir retenir ainsi le plus facilement sous sa puissance les peuples parlant en langue grecque qui habitaient l'Asie, s'il remettait les places à-défendre à ses amis, auxquels, lui-même étant abattu, aucun espoir de salut ne serait laissé. Miltiade alors fut dans ce nombre (au nombre de ceux) à qui cette garde devait être confiée.

Hic, quum crebri afferrent nuntii male rem gerere Darium premique ab Scythis, Miltiades hortatus est pontis custodes ne a fortuna datam occasionem liberandæ Græciæ¹ dimitterent : nam, si cum his copiis, quas secum transportaverat, interiisset Darius, non solum Europam fore tutam, sed etiam eos, qui Asiam incolerent Græci genere, liberos a Persarum futuros dominatione et periculo; et id facile effici posse : ponte enim rescisso, regem vel hostium ferro, vel inopia, paucis diebus interiturum. Ad hoc consilium quum plerique accederent, Histiaeus Milesius ne res conficeretur obstitit, dicens non idem ipsis, qui summas imperii tenerent, expedire et multitudini, quod Darii regno ipsorum niteretur dominatio; quo extincto, ipsos, potestate expulsos, civibus suis pœnas duros. Itaque adeo se abhorrere a ceterorum consilio, ut nihil

coup, annonçant que Darius n'était pas heureux dans son entreprise et que les Scythes le serraient de près, Miltiade exhorta les gardiens du pont à ne pas laisser échapper cette occasion que leur offrait la fortune de délivrer la Grèce : si Darius périssait avec les troupes qu'il avait emmenées, non-seulement, disait-il, l'Europe serait à l'abri du danger, mais encore les peuples d'origine grecque qui habitaient en Asie se verraient affranchis de la domination et de la crainte des Perses. Rien n'était plus facile : le pont une fois coupé, le roi devait succomber en peu de jours ou par le fer des ennemis ou par le manque de vivres. La plupart se rangeaient à cet avis ; mais Histiee de Milet en empêcha l'exécution, disant que les intérêts de ceux qui possédaient l'autorité suprême n'étaient pas les mêmes que ceux de la multitude, parce que leur puissance était fondée sur celle de Darius ; une fois Darius mort, ils se verraient renversés et punis par leurs concitoyens. Aussi, loin d'approuver le sentiment des

Hic, quum crebri nuntii afferrent Darium gerere rem male premique a Scythis, Miltiades hortatus est custodes pontis ne dimitterent occasionem datam a fortuna liberandæ Græciæ : nam, si Darius interiisset cum his copiis, quas transportaverat secum, non solum Europam fore tutam, sed etiam eos qui, Græci genere, incolerent Asiam, futuros liberos a dominatione Persarum et periculo; et id posse facile effici : ponte enim rescisso, regem interiturum paucis diebus vel ferro hostium, vel inopia. Quum plerique accederent ad hoc consilium, Histiaeus Milesius obstitit ne res conficeretur, dicens idem non expedire ipsis, qui tenerent summas imperii, et multitudini, quod dominatio ipsorum niteretur regno Darii; quo extincto, ipsos, expulsos potestate, duros pœnas civibus. Itaque se abhorrere adeo

Alors, comme de fréquents messages apportaient *cette nouvelle*, Darius conduire *son* entreprise mal et être pressé par les Scythes, Miltiade exhorta les gardiens du pont à ce qu'ils ne laissassent-pas-échapper l'occasion donnée par la fortune de délivrer la Grèce : car, si Darius avait péri avec ces troupes, qu'il avait transportées avec lui-même, *il disait* non-seulement l'Europe devoir être en-sûreté, mais encore ceux qui, Grecs de race, habitaient l'Asie, devoir être libres de la domination des Perses et du danger *d'être asservis* ; et ceci pouvoir facilement s'exécuter : en effet, le pont étant coupé, le roi devoir périr en peu-de jours ou par le fer des ennemis, ou par le manque *de vivres*. Tandis que la plupart se rangeaient à cet avis, Histiee de-Milet s'opposa à ce que le projet fût exécuté, disant la même chose ne pas être-avantageuse à eux-mêmes, qui occupaient *les fonctions* les plus élevées du commandement, et à la multitude, parce que la domination d'eux-mêmes reposait sur la royauté de Darius ; lequel étant mort, eux-mêmes, chassés du pouvoir, devoir donner des peines (seraient punis) à (par) *leurs concitoyens*. En-conséquence lui-même être éloigné tellement

putet ipsis utilius quam confirmari regnum Persarum. Hujus quum sententiam plurimi essent secuti, Miltiades, non dubitans, tam multis consciis, ad regis aures consilia sua perventura, Chersonesum reliquit, ac rursus Athenas demigravit. Cujus ratio, etsi non valuit, tamen magnopere est laudanda, quum amior omnium libertati quam suæ fuerit dominationi.

IV. Darius autem, quum ex Europa in Asiam rediisset, hortantibus amicis ut Græciam redigeret in suam potestatem, classem quingentarum navium comparavit, eique Datim præfecit et Artaphernem; hisque ducenta peditum millia et decem equitum dedit, causam interserens se hostem esse Atheniensibus, quod eorum auxilio Iones Sardas expugnassent, suaque præsidia interfecissent. Illi præfecti regii, classe ad Eubœam appulsa, celeriter Eretriam ceperunt, omnesque ejus gentis

autres, il estimait que rien pour eux n'était plus utile que l'affermissement du trône de Perse. Le plus grand nombre embrassa cette opinion, et Miltiade, ne doutant pas qu'une proposition connue de tant de monde ne parvint aux oreilles du roi, quitta la Chersonèse et revint à Athènes. Bien que son idée n'ait pas prévalu, il faut cependant lui savoir gré de s'être montré plus jaloux de la liberté de tous que de son propre pouvoir.

IV. Cependant Darius, de retour d'Europe en Asie, sollicité par ses amis de ranger la Grèce sous son obéissance, équipa une flotte de cinq cents vaisseaux, dont il donna le commandement à Datis et à Artapherne; il plaça aussi sous leurs ordres deux cent mille fantassins et dix mille cavaliers, alléguant, pour justifier ses hostilités, que les Athéniens avaient aidé les Ioniens à prendre Sardes et à massacrer la garnison persane. Les lieutenants de Darius abordèrent en Eubée, s'emparèrent promptement d'Érétrie, et envoyèrent tous

a consilio ceterorum, ut putet nihil utilius ipsis quam regnum Persarum confirmari. Quum plurimi secuti essent sententiam hujus, Miltiades, non dubitans, tam multis consciis, sua consilia perventura ad aures regis, reliquit Chersonesum, ac demigravit rursus Athenas. Cujus ratio, etsi non valuit, tamen laudanda est magnopere, quum fuerit amior libertati omnium quam suæ dominationi.

IV. Darius autem, quum rediisset ex Europa in Asiam, amicis hortantibus ut redigeret Græciam in suam potestatem, comparavit classem quingentarum navium, præfecitque ei Datim et Artaphernem; deditque his ducenta millia peditum et decem equitum, interserens causam se esse hostem Atheniensibus, quod auxilio eorum Iones expugnassent Sardas interfecissentque sua præsidia. Illi præfecti regii, classe appulsa ad Eubœam, ceperunt Eretriam celeriter,

de l'avis de tous-les-autres, qu'il pensait rien *n'être* plus utile à eux-mêmes que *ceci*, la royauté (domination) des Perses être affermie. [ses

Comme de très-nombreux avaient suivi l'avis de celui-ci (d'Histiée), Miltiade, ne doutant pas, de si nombreuses personnes en ayant-connaissance, ses conseils devoir arriver aux oreilles du roi, quitta la Chersonèse, et vint de nouveau à Athènes.

Miltiade, de qui le plan, bien qu'il n'ait pas prévalu, cependant doit être loué grandement, puisqu'il fut plus ami de la liberté de tous que de sa propre domination.

IV. Cependant Darius, comme il était revenu d'Europe en Asie, ses amis l'exhortant à ce qu'il réduisit la Grèce en sa puissance, équipa une flotte de cinq-cents vaisseaux, et mit-à-la-tête d'elle Datis et Artapherne; et il donna à ceux-ci deux-cents milliers de fantassins et dix milliers de cavaliers, introduisant pour motif lui-même être ennemi aux Athéniens, parce que avec le secours d'eux les Ioniens avaient pris Sardes et avaient massacré ses garnisons. Ces lieutenants du-roi, leur flotte ayant été approchée de l'Eubée, prirent Érétrie rapidement,

cives abreptos in Asiam ad regem miserunt. Inde ad Atticam accesserunt, ac suas copias in campum Marathona deduxerunt: is abest ab oppido circiter millia passuum decem¹. Hoc tumultu Athenienses tam propinquo tamque magno permoti, auxilium nusquam nisi a Lacedæmoniis petiverunt; Philippidemque, cursorem ejus generis qui *hemerodromi*² vocantur, Lacedæmonem miserunt, ut nuntiaret quam celeri opus esset auxilio. Domi autem creant decem prætores³, qui exercitui præessent; in eis Miltiadem. Inter quos magna fuit contentio, utrum mœnibus se defenderent, an obviam irent hostibus acieque decernerent. Unus Miltiades maxime nitebatur ut primo quoque tempore castra fierent⁴: id si factum esset, et civibus animum accessurum, quum viderent de eorum virtute non desperari; et hostes eadem re fore tardiores,

les habitants en Asie vers le roi. Puis il marchèrent sur l'Attique, et firent descendre leurs troupes dans la plaine de Marathon, qui se trouve à peu près à dix milles d'Athènes. Les Athéniens, effrayés à la vue d'un péril si pressant, ne demandèrent cependant de secours qu'aux Lacédémoniens, et leur envoyèrent Philippide, un de ces coureurs appelés hémérodromes, pour leur faire savoir de quel prompt secours ils avaient besoin. En attendant ils élurent dix stratéges pour commander leurs troupes; parmi ceux-ci était Miltiade. Une grande discussion s'éleva entre les chefs sur la question de savoir si l'on soutiendrait un siège ou si l'on marcherait à l'ennemi pour lui livrer bataille. Miltiade seul insistait avec force pour que l'on formât un camp au plus vite, disant que par là on augmenterait l'ardeur des citoyens, en leur montrant qu'on ne désespérait pas de leur courage, et qu'en même temps on ralentirait l'impétuosité de

miseruntque in Asiam ad regem omnes cives ejus generis abreptos. Inde accesserunt ad Atticam, ac deduxerunt suas copias in campum Marathona: is abest ab oppido circiter decem millia passuum. Athenienses, permoti hoc tumultu tam propinquo tamque magno, petiverunt auxilium nusquam nisi a Lacedæmoniis; miseruntque Lacedæmonem Philippidem, cursorem ejus generis qui vocantur hemerodromi, ut nuntiaret quam celeri auxilio esset opus. Domi autem creant decem prætores, qui præessent exercitui; in eis Miltiadem. Inter quos magna contentio fuit, utrum se defenderent mœnibus, an irent obviam hostibus decernerentque acie. Miltiades unus nitebatur maxime ut castra fierent primo quoque tempore: si id factum esset, et animum accessurum civibus, quum viderent non desperari de virtute eorum; et hostes fore tardiores

et envoyèrent en Asie au roi tous les citoyens de cette nation enlevés. De là ils s'avancèrent vers l'Attique, et firent-descendre leurs troupes dans la plaine de Marathon: cette plaine est-distante de la ville environ de dix milliers de pas. Les Athéniens, effrayés de cette attaque-soudaine si proche et si grande, ne demandèrent de secours nulle-part sinon aux Lacédémoniens; et ils envoyèrent à Lacédémone Philippide, [ceux] coureur de cette espèce (de l'espèce de qui sont appelés hémérodromes, afin qu'il annonçât de quel prompt secours il était besoin. D'autre-part à l'intérieur ils créent dix préteurs, qui devaient commander l'armée; et parmi ceux-ci Miltiade. Entre lesquels préteurs un grand débat fut (s'éleva), pour savoir s'ils se défendraient dans les remparts, ou iraient à-la-rencontre des ennemis et lutteraient en bataille-rangée. Miltiade seul faisait-effort très-grandement pour qu'un camp se fit au tout premier moment (aussitôt): disant, si cela avait été fait, et du courage devoir arriver aux citoyens, quand ils verraient qu'on ne désespérait pas du courage d'eux; [lents et les ennemis devoir être rendus plus

si animadverterent auderi adversus se tam exiguis copiis dimicare.

V. Hoc in tempore nulla civitas Atheniensibus auxilio fuit, præter Platæensium¹ : ea mille misit milites. Itaque horum adventu decem millia armatorum completa sunt ; quæ manus mirabili flagrabat pugnandi cupiditate : quo factum est ut plus quam collegæ Miltiades valuerit. Ejus enim auctoritate impulsus, Athenienses copias ex urbe eduxerunt, locoque idoneo castra fecerunt ; deinde postero die, sub montis radicibus, acie e regione instructa nova arte, vi summa prælium commiserunt. Namque arbores multis locis erant stratæ, hoc consilio ut et montium tegerentur altitudine, et arborum tractu equitatus hostium impediretur, ne multitudine clauderentur. Datis, etsi non æquum locum videbat suis, tamen, fretus numero copiarum suarum, conflare cupiebat ; eoque

l'ennemi, étonné qu'une si faible troupe osât venir se mesurer avec lui.

V. Dans cette circonstance, nulle cité ne vint au secours des Athéniens, à l'exception de Platée, qui envoya mille soldats. L'arrivée de ce renfort compléta le chiffre de dix mille hommes, et l'ardeur singulière de cette petite troupe, qui brûlait de combattre, fit que Miltiade l'emporta sur ses collègues. Entraînés par son influence, les Athéniens firent sortir leur armée de la ville et choisirent une situation favorable pour camper ; puis le lendemain, s'étant rangés au pied d'une montagne dans un ordre de bataille tout nouveau, ils engagèrent l'action avec une extrême vigueur. En plusieurs endroits ils avaient fait des abatis d'arbres, afin que, protégés d'un côté par les hauteurs, et de l'autre arrêtant la cavalerie ennemie par ces longues files d'arbres renversés, ils ne fussent pas enveloppés par le nombre. Bien que Datis reconnût que la position ne lui était pas avantageuse, cependant, comptant sur sa supériorité numérique, il désirait en venir aux mains, d'autant plus qu'il jugeait utile de

eadem re,
si animadverterent
auderi dimicare adversus se
copiis tam exiguis.

V. In hoc tempore
nulla civitas
fuit auxilio Atheniensibus,
præter Platæensium :
ea misit mille milites.
Itaque adventu horum
decem millia armatorum
completa sunt ;
quæ manus flagrabat
mirabili cupiditate
pugnandi :
quo factum est
ut Miltiades valuerit
plus quam collegæ.
Impulsus enim
auctoritate ejus,
Athenienses
eduxerunt copias ex urbe,
feceruntque castra
loco idoneo ;
deinde die postero,
sub radicibus montis,
acie instructa
e regione
arte nova,
commiserunt prælium
summa vi.
Namque arbores
stratæ erant
multis locis,
hoc consilio
ut et tegerentur
altitudine montium,
et equitatus hostium
impediretur
tractu arborum,
ne clauderentur
multitudine.
Datis, etsi videbat locum
non æquum suis,
tamen, fretus numero
suarum copiarum,
cupiebat conflare ;

par le même fait,
s'ils apercevaient
qu'on osait combattre contre eux
avec des troupes si peu-nombreuses.

V. Dans cette circonstance
aucune cité [niens,
ne fut à secours aux (ne secourut les) Athé-
excepté celle des Platéens :
celle-ci envoya mille soldats.
Et ainsi par l'arrivée de ceux-ci
dix milliers d'hommes armés
furent complétés ;
laquelle troupe brûlait
d'un merveilleux désir
de combattre :
par quoi il fut fait (aussi arriva-t-il)
que Miltiade eut-de-l'influence
plus que ses collègues.
Déterminés en effet
par l'autorité de lui,
les Athéniens
firent-sortir leurs troupes de la ville,
et firent un camp
dans un endroit convenable ;
puis le jour suivant, [gne,
sous les racines (au pied) d'une monta-
l'armée ayant été rangée
en face de l'ennemi
par une tactique nouvelle,
ils engagèrent le combat
avec une très-grande vigueur.
En effet, des arbres
avaient été abattus
en de nombreux endroits,
dans ce dessein
que et ils fussent protégés
par l'élévation des montagnes,
et la cavalerie des ennemis
fût entravée
par une suite-continue d'arbres,
afin qu'ils ne fussent pas enfermés (en ve-
par la multitude des ennemis. [loppés)
Datis, bien qu'il vit la position
n'être pas favorable pour les siens,
cependant, comptant sur le nombre
de ses troupes,
désirait engager-la-lutte ;

magis quod , priusquam Lacedæmonii subsidio venirent, dimicare utile arbitrabatur. Itaque in aciem peditum centum, equitum decem millia produxit, præliumque commisit. In quo tanto plus virtute valuerunt Athenienses, ut decemlicem numerum hostium profligarent; adeoque perterruerunt ut Persæ non castra, sed naves peterent. Qua pugna nihil adhuc est nobilius : nulla enim unquam tam exigua manus tantas opes prostravit.

VI. Cujus victoriæ non alienum videtur, quale præmium Miltiadi sit tributum, docere, quo facilius intelligi possit eandem omnium civitatum esse naturam. Ut enim populi nostri honores quondam fuerunt rari et tenues, ob eamque causam gloriosi, nunc autem effusi atque obsoleti; sic olim apud Athenienses fuisse reperimus. Namque huic Miltiadi, qui Athenas totamque Græciam liberarat, talis honor tributus

terminer la lutte avant l'arrivée des secours de Lacédémone. Il rangea donc en bataille cent mille fantassins et dix mille cavaliers, puis il commença l'action. Dans cette journée, les Athéniens déployèrent une telle valeur qu'ils mirent en déroute une armée dix fois plus nombreuse que la leur, et que les Perses épouvantés regagnèrent, non pas leur camp, mais leurs vaisseaux. Il n'y a point encore eu jusqu'à ce jour de bataille plus fameuse : car jamais une si petite troupe ne terrassa des forces si considérables.

VI. En parlant de cette victoire, je ne crois pas inutile de rapporter quelle fut la récompense décernée à Miltiade, afin que l'on puisse plus facilement comprendre que l'esprit des républiques est partout le même. Jadis les honneurs accordés par le peuple romain étaient rares et simples, et par cela même glorieux, tandis qu'ils n'ont plus de prix aujourd'hui qu'on les prodigue; nous voyons qu'il en fut également ainsi chez les Athéniens. Ce Miltiade, qui avait affranchi Athènes et la Grèce tout entière, obtint pour unique ré-

eoque magis quod
arbitrabatur utile dimicare
priusquam Lacedæmonii
venirent subsidio.
Itaque produxit
in aciem
centum millia peditum,
decem equitum,
commisitque prælium.
In quo Athenienses
valuerunt tanto plus
virtute,
ut profligarent
numerum decemlicem
hostium;
perterrueruntque adeo
ut Persæ
peterent non castra,
sed naves.
Nihil adhuc est nobilius
qua pugna:
nulla enim manus
tam exigua
prostravit unquam
tantas opes.

VI. Non videtur alienum
docere
quale præmium
cujus victoriæ
tributum sit Miltiadi,
quo possit intelligi facilius
naturam
omnium civitatum
esse eandem.
Ut enim honores
nostri populi
fuerunt quondam rari
et tenues,
ob eandemque causam
gloriosi,
nunc autem effusi
atque obsoleti;
reperimus fuisse olim sic
apud Athenienses.
Namque talis honor
tributus est huic Miltiadi,
qui liberarat Athenas

et cela d'autant plus que
il estimait avantageux de combattre
avant que les Lacédémoniens
vinssent au secours.
En-conséquence il fit-sortir
pour les ranger en bataille,
cent milliers de fantassins,
dix milliers de cavaliers,
et engagea le combat.
Dans lequel combat les Athéniens
l'emportèrent tellement davantage
par la valeur,
qu'ils taillèrent-en-pièces
un nombre décuple
d'ennemis;
et ils les effrayèrent à-tel-point
que les Perses
gagnèrent non leur camp,
mais leurs vaisseaux.
Rien jusqu'à-présent n'est plus célèbre
que ce combat:
car aucune troupe
si faible
n'abattit jamais
de si-grandes forces.
VI. Il ne paraît pas déplacé
d'enseigner (de dire)
quelle récompense
de cette victoire
fut accordée à Miltiade, [lement
afin qu'il puisse être compris plus faci-
la nature (l'esprit)
de toutes les cités
être la même.
En effet, comme les honneurs
de (décernés par) notre peuple
furent autrefois rares
et simples,
et pour cette-même raison
glorieux,
mais maintenant sont prodigués
et avilis;
nous trouvons que cela fut jadis ainsi
chez les Athéniens.
Car un tel honneur
fut accordé à ce Miltiade,
qui avait délivré Athènes

est, in porticu quæ *Pœcile*¹ vocatur quum pugna depingeretur Marathoniam, ut in decem prætorum numero prima ejus imago poneretur, isque hortaretur milites præliumque committeret. Idem ille populus, posteaquam majus imperium est nactus et largitione magistratum corruptus est, trecentas statuas Demetrio Phalereo² decrevit.

VII. Post hoc prælium, classem septuaginta navium Athenienses eidem Miltiadi dederunt, ut insulas³, quæ barbaros adjuverant, bello persequeretur : quo imperio plerasque ad officium redire coegit, nonnullas vi expugnavit. Ex his Parum insulam, opibus elatam, quum oratione reconciliare non posset, copias e navibus eduxit, urbem operibus clausit, omnique commeatu privavit ; deinde vineis ac testudinibus constitutis, propius muros accessit. Quum jam in eo esset ut oppido potiretur, procul in continente lucus, qui ex insula conspicie-

compense, lorsqu'on peignit la bataille de Marathon sur les murs du portique appelé le Pécile, l'honneur de figurer à la tête des dix stratéges, exhortant les soldats et engageant le combat. Ce même peuple, lorsqu'il fut devenu plus puissant et qu'il eut été corrompu par les largesses de ses magistrats, décerna trois cents statues à Démétrius de Phalère.

VII. Après cette bataille, les Athéniens confièrent à Miltiade une flotte de soixante-dix vaisseaux pour faire la guerre aux îles qui avaient aidé les barbares ; à la tête de cette flotte, il fit rentrer dans le devoir la plupart de ces îles et prit possession de quelques-unes de vive force. Paros entre autres, orgueilleuse de sa puissance, ne voulut pas se rendre à ses raisons : il débarqua ses troupes, enferma la ville dans des lignes d'attaque et lui coupa toute communication ; puis, faisant avancer les mantelets et les tortues, il s'approcha des remparts. Il était sur le point de se rendre maître de la place, lorsqu'un bois sacré, qu'on découvrait au loin sur le continent, prit feu

totamque Græciam, quum pugna Marathoniam depingeretur in porticu quæ vocatur Pœcile, ut in numero decem prætorum imago ejus poneretur prima, isque hortaretur milites committeretque prælium. Ille idem populus, posteaquam nactus est majus imperium et corruptus est largitione magistratum, decrevit trecentas statuas Demetrio Phalereo.

VII. Post hoc prælium, Athenienses dederunt eidem Miltiadi classem septuaginta navium, ut persequeretur bello insulas quæ adjuverant barbaros : quo imperio coegit plerasque redire ad officium, expugnavit nonnullas vi. Ex his, quum non posset reconciliare oratione insulam Parum, elatam opibus, eduxit copias e navibus, clausit urbem operibus, privavitque omni commeatu ; deinde, vineis ac testudinibus constitutis, accessit propius muros. Quum jam esset in eo ut potiretur oppido, lucus, qui conspiciebatur

et toute la Grèce, comme la bataille de Marathon se peignait dans le portique qui est appelé le Pécile, que dans le nombre des dix préteurs l'image de lui fût placée la première, et que celui-ci exhortât les soldats et engageât le combat. Ce même peuple, après qu'il eut acquis un plus grand empire et eut été corrompu par les largesses des magistrats, décerna trois-cents statues à Démétrius de-Phalère.

VII. Après ce combat, les Athéniens donnèrent au même Miltiade une flotte de soixante-dix vaisseaux, afin qu'il poursuivît par la guerre les îles qui avaient aidé les barbares : dans lequel commandement il força la plupart à revenir à (rentrer dans) le devoir, et en prit quelques-unes de force. Parmi celles-ci, comme il ne pouvait pas ramener par le discours l'île de Paros, enflée de ses richesses, il fit-sortir ses troupes des vaisseaux, enferma la ville par des travaux, et la priva de toute communication ; ensuite, des mantelets et des tortues ayant été établis, il s'avança plus près des murs. Lorsque déjà il en était à ce point qu'il s'emparât de la ville, un bois-sacré, qui s'apercevait

batur, nescio quo casu, nocturno tempore incensus est : cujus flamma ut ab oppidanis et oppugnatoribus est visa, utrisque venit in opinionem signum a classariis regiis datum. Quo factum est ut et Parii a deditioe deterrerentur, et Miltiades, timens ne classis regia adventaret, incensis operibus quæ statuerat, cum totidem navibus atque erat profectus, Athenas magna cum offensione civium suorum rediret. Accusatus ergo proditiois, quod, quum Parum expugnare posset, a rege corruptus, infectis rebus a pugna discessisset. Eo tempore æger erat vulneribus quæ in oppugnando oppido acceperat : itaque, quoniam ipse pro se dicere non posset, verba pro eo fecit frater ejus Tisagoras. Causa cognita, capitis absolutus, pecunia mulctatus est : eaque lis quinquaginta talentis¹ æstimata est, quantus in classem sumptus factus erat. Hanc pecu-

pendant la nuit, j'ignore par quel accident. Lorsque les assiégés et les assiégeants aperçurent les flammes, ils crurent également que c'était un signal donné par la flotte du roi. Il en résulta que les habitants de Paros ne songèrent plus à se rendre, et que Miltiade, craignant de voir survenir la flotte persane, brûla ses ouvrages et revint à Athènes avec le même nombre de vaisseaux qu'il avait en partant, au grand mécontentement de ses concitoyens. Il fut accusé de trahison, sous prétexte que, lorsqu'il pouvait prendre Paros, il s'était laissé corrompre par le roi et s'était retiré sans achever son entreprise. A ce moment, il était malade des suites de blessures reçues pendant le siège, et, comme il ne pouvait plaider lui-même sa cause, il fut défendu par son frère Tisagoras. L'affaire ayant été instruite, on lui fit grâce de la vie, mais on le condamna à une amende de cinquante talents, somme qui représentait les dépenses faites pour l'équipement de

ex insula,
procul in continente,
nescio quo casu,
incensus est
tempore nocturno :
cujus ut flamma visa est
ab oppidanis
et oppugnatoribus,
venit in opinionem utrisque
signum
a classariis regiis.
Quo factum est
ut et Parii
deterrentur a deditioe,
et Miltiades,
timens ne classis regia
adventaret,
operibus quæ statuerat
incensis,
rediret Athenas
cum totidem navibus
atque profectus erat,
cum magna offensione
suorum civium.
Accusatus ergo
proditiois,
quod, quum posset
expugnare Parum,
corruptus a rege,
discessisset a pugna,
rebus infectis.
Eo tempore
erat æger vulneribus
quæ acceperat
in oppugnando oppido :
itaque,
quum ipse non posset
dicere pro se,
frater ejus Tisagoras
fecit verba pro eo.
Causa cognita,
absolutus capitis,
mulctatus est pecunia :
eaque lis æstimata est
quinquaginta talentis,
quantus sumptus
factus erat in classem.

depuis l'île,
au loin sur le continent,
je ne-sais par quel hasard,
fut incendié
dans le temps de-la-nuit :
duquel dès que la flamme eut été aperçue
par les habitants-de-la-ville
et par les assiégeants,
il vint à l'idée aux-uns-et-aux-autres
que c'était un signal donné
par les soldats-de-marine du-roi.
Par quoi il fut fait (ce qui fit)
que et les habitants-de-Paros
furent dissuadés de la reddition,
et Miltiade,
craignant que la flotte du-roi
n'arrivât,
les travaux qu'il avait établis
ayant été brûlés,
revint à Athènes
avec tout-autant-de vaisseaux
qu'il était parti,
avec un grand mécontentement
de ses concitoyens.
Il fut donc accusé
de trahison,
parce que, lorsqu'il pouvait
prendre Paros,
corrompu par le roi,
il s'était retiré du combat,
l'entreprise n'étant-pas-achevée.
Dans ce moment
il était malade de blessures
qu'il avait reçues
en assiégeant la place :
en-conséquence,
comme lui-même ne pouvait pas
plaider pour lui-même,
le frère de lui Tisagoras
fit des paroles (parla) pour lui.
La cause ayant été instruite,
absous de la peine-capitale,
il fut puni par de l'argent (une amende):
et ce procès fut estimé
à cinquante talents,
autant que de la dépense
avait été faite pour la flotte.

niam quod solvere in præsentia non poterat, in vincula publica coniectus est, ibique diem obiit supremum.

VIII. Hic etsi crimine Pario¹ est accusatus, tamen alia fuit causa damnationis. Namque Athenienses propter Pisistrati tyrannidem, quæ paucis annis ante² fuerat, omnium suorum civium potentiam extimescebant. Miltiades, multum in imperiis magistratibusque versatus, non videbatur posse esse privatus, præsertim quum consuetudine ad imperii cupiditatem trahi videretur. Nam Chersonesi omnes illos quos habitarat annos, perpetuam obtinuerat dominationem, *tyrannusque* fuerat appellatus, sed justus³: non erat enim vi consecutus, sed suorum voluntate, eamque potestatem bonitate retinuerat. Omnes autem et habentur et dicuntur *tyranni*, qui po-

la flotte. Il ne pouvait payer comptant; on le jeta en prison, et il y mourut.

VIII. Paros ne fut qu'un prétexte pour l'accuser; sa condamnation eut une autre cause. La tyrannie toute récente de Pisistrate avait appris aux Athéniens à redouter la puissance de leurs concitoyens. Miltiade, accoutumé à commander des armées, à exercer des magistratures, ne paraissait pas pouvoir demeurer un simple citoyen, alors surtout que l'habitude de dominer semblait lui en avoir fait un besoin. En effet, pendant toutes les années qu'il avait passées en Chersonèse, il y avait possédé le souverain pouvoir, et avait porté le nom de tyran, mais tyran légitime: car il avait dû son autorité non pas à la violence, mais au consentement des siens, et il l'avait conservée grâce à sa bonté. Or on appelle *tyrans* et on considère

Quod non poterat solvere hanc pecuniam in præsentia, coniectus est in vincula publica, ibique obiit supremum diem.

VIII. Etsi hic accusatus est crimine Pario, tamen causa damnationis fuit alia. Namque Athenienses, propter tyrannidem Pisistrati, quæ fuerat paucis annis ante, extimescebant potentiam omnium suorum civium. Miltiades, versatus multum in imperiis magistratibusque, non videbatur posse esse privatus, præsertim quum consuetudine videretur trahi ad cupiditatem imperii. Nam omnes illos annos quos habitarat Chersonesi, obtinuerat dominationem perpetuam, appellatusque fuerat tyrannus, sed justus: non enim consecutus erat vi eam potestatem, sed voluntate suorum, retinueratque bonitate. Omnes autem qui sunt potestate perpetua in ea civitate quæ usa est libertate

Parce qu'il ne pouvait pas payer cette somme-d'argent dans le moment-présent, il fut jeté dans les fers publics (la prison de l'État), et là il s'acquitta du dernier jour (mourut).

VIII. Bien que celui-ci ait été accusé d'un crime relatif-à-Paros, cependant la cause de sa condamnation fut autre. En effet les Athéniens, à-cause-de la tyrannie de Pisistrate, laquelle avait existé peu d'années auparavant, redoutaient la puissance de tous leurs citoyens. Miltiade, ayant vécu beaucoup dans les commandements et les magistratures, ne paraissait pas pouvoir être un simple *citoyen*, surtout lorsque par l'habitude il paraissait être entraîné vers le désir du commandement. Car pendant toutes ces années pendant lesquelles il avait habité dans la Chersonèse, il avait conservé une autorité non-interrompue, et il avait été appelé tyran, mais *tyran* légitime: en effet il n'avait pas obtenu par la force ce pouvoir, mais par la volonté des siens, et il l'avait conservé par sa bonté. Or tous ceux qui sont d'un (ont un) pouvoir perpétuel dans cette (une) cité qui a fait-usage de la liberté

testate sunt perpetua in ea civitate quæ libertate usa est. Sed in Miltiade erat quum summa humanitas, tum mira comitas, ut nemo tam humilis esset cui non ad eum aditus pateret; magna auctoritas apud omnes civitates, nobile nomen, laus rei militaris maxima. Hæc populus respiciens maluit eum innoxium plecti quam se diutius esse in timore.

THEMISTOCLES.

I. Themistocles, Neoclis filius, Atheniensis. Hujus vitia ineuntis adolescentiæ magnis sunt emendata virtutibus : adeo ut anteferatur huic nemo, pauci pares putentur. Sed ab initio est ordiendum. Pater ejus, Neocles, generosus fuit. Is uxorem Halicarnassiam¹ civem duxit, ex qua natus est Themistocles. Qui, quum minus esset probatus parentibus, quod et liberius

comme tels tous ceux qui se perpétuent au pouvoir dans un État qui jouissait auparavant de l'indépendance. Mais, pour Miltiade, il joignait à une extrême douceur une affabilité merveilleuse, et il n'y avait aucun citoyen, si humble qu'il fût, qui ne pût arriver librement jusqu'à lui; son autorité était très-grande auprès de toutes les cités, son nom célèbre, sa gloire militaire immense. Considérant toutes ces qualités, le peuple aimait mieux frapper en lui un innocent que d'avoir plus longtemps à le craindre.

THÉMISTOCLE.

I. Thémistocle, fils de Néoclès, était Athénien. Les vices de sa première jeunesse furent rachetés par de grandes vertus, si bien qu'on ne met personne au-dessus de lui et que peu sont placés au même rang. Mais commençons par le commencement. Son père, Néoclès, était noble; il épousa une citoyenne d'Halicarnasse, qui donna le jour à Thémistocle. Celui-ci mécontenta ses parents en menant une

et habentur
et dicuntur tyranni.
Sed erat in Miltiade
quum summa humanitas,
tum mira comitas,
ut nemo
esset tam humilis
cui aditus ad eum
non pateret;
magna auctoritas
apud omnes civitates,
nomen nobile,
maxima laus
rei militaris.
Populus, respiciens hæc,
maluit
eum innoxium plecti
quam se
esse diutius in timore.

et sont estimés
et sont appelés tyrans.
Mais il y avait en Miltiade
d'une-part une très-grande bonté,
d'autre-part une merveilleuse affabilité,
de telle sorte que personne
n'était si humble
à qui un accès vers lui
ne fût pas ouvert;
une grande autorité
auprès de toutes les cités,
un nom noble,
une très-grande gloire
de (dans) l'art militaire.
Le peuple, considérant ces *avantages*,
aima-mieux
lui (Miltiade) innocent être frappé
que lui-même
être plus longtemps dans la crainte.

THEMISTOCLES.

I. Themistocles,
filius Neoclis,
Atheniensis.
Vitia
adolescentiæ ineuntis
hujus
emendata sunt
magnis virtutibus :
adeo ut nemo
anteferatur huic,
pauci putentur pares.
Sed ordiendum est
ab initio.
Pater ejus, Neocles,
fuit generosus.
Is duxit uxorem
civem Halicarnassiam
ex qua
natus est Themistocles.
Qui, quum esset probatus
parentibus
minus,
quod et vivebat liberius

THÉMISTOCLE.

I. Thémistocle,
fils de Néoclès,
était Athénien.
Les vices
de l'adolescence commençant
de celui-ci
furent corrigés
par de grandes vertus :
à-tel-point que personne
n'est préféré à celui-ci,
que peu sont réputés égaux.
Mais il faut commencer
par le commencement.
Le père de lui, Néoclès,
fut noble.
Celui-ci emmena (prit) *pour* épouse
une citoyenne d'Halicarnasse,
de laquelle
naquit Thémistocle.
Celui-ci, comme il était estimé
de ses parents
moins *qu'il n'eût fallu*,
parce que et il vivait trop librement

vivebat et rem familiarem negligebat, a patre exheredatus est. Quæ contumelia non fregit eum, sed erexit. Nam, quum judicasset sine summa industria non posse eam exstingui, totum se dedit reipublicæ, diligentius amicis famæque serviens. Multum in judiciis privatis versabatur, sæpe in concionem populi prodibat; nulla res major sine eo gerebatur; celeriterque, quæ opus erant, reperiebat, facile eadem oratione explicabat. Neque minus in rebus gerendis promptus quam excogitandis erat: quod « et de instantibus (ut ait Thucydides) verissime judicabat, et de futuris callidissime conjiciebat. » Quo factum est ut brevi tempore illustraretur.

II. Primus autem gradus fuit capessendæ reipublicæ bello Corcyraeo¹: ad quod gerendum prætor a populo factus, non solum præsentī bello, sed etiam reliquo tempore ferociorem reddidit civitatem. Nam, quum pecunia publica, quæ ex metallis² redibat, largitione magistratum quotannis interiret,

vie dissolue et en négligeant ses intérêts domestiques; son père le déshérita. Loin de l'abattre, cet affront le releva. Jugeant qu'il ne pouvait effacer cette tache qu'à force d'activité, il se consacra tout entier à la république, s'appliquant avec zèle à acquérir des amis et de la renommée. Souvent il plaidait les causes des particuliers, souvent il prenait la parole dans l'assemblée du peuple; aucune affaire importante ne se traitait sans qu'il s'en mêlât; il était prompt à trouver les solutions, et il les exposait avec une grande facilité de parole. Non moins rapide à exécuter qu'à imaginer, « il jugeait du présent, comme dit Thucydide, avec un tact extrêmement sûr, et devinait l'avenir avec une remarquable sagacité: » aussi devint-il bientôt illustre.

II. Le premier poste que lui confia sa patrie fut dans la guerre de Coreyre: élu stratège par le peuple pour conduire cette guerre, il rendit la république plus confiante en ses forces, non-seulement pour le présent, mais encore pour l'avenir. Les revenus publics, qu'on tirait des mines, se dissipaient tous les ans par les largesses des ma-

et negligebat rem familiarem, exheredatus est a patre. Quæ contumelia non fregit eum, sed erexit. Nam, quum judicasset eam non posse exstingui sine summa industria, se dedit totum reipublicæ, serviens diligentius amicis famæque. Versabatur multum in judiciis privatis, prodibat sæpe in concionem populi; nulla res major gerebatur sine eo; reperiebatque celeriter quæ erant opus, explicabat facile eadem oratione. Neque erat minus promptus in gerendis rebus quam excogitandis: quod, ut ait Thucydides, « et judicabat verissime de instantibus, et conjiciebat callidissime de futuris. » Quo factum est ut illustraretur tempore brevi.

II. Primus autem gradus capessendæ reipublicæ fuit bello Corcyraeo: factus prætor a populo ad quod gerendum, reddidit civitatem ferociorem non solum bello præsentī, sed etiam reliquo tempore. Nam, quum pecunia publica, quæ redibat ex metallis, interiret quotannis largitione magistratum,

et il négligeait son bien de-famille, fut déshérité par son père. Lequel affront ne brisa (n'abattit) pas lui, mais le releva. Car, comme il avait jugé lui (cet affront) ne pouvoir pas être effacé sans la plus grande activité, [bliques, il se donna tout-entier aux affaires-pu-recherchant avec beaucoup-de-zèle des amis et de la renommée. Il se-donnait-du-mouvement beaucoup dans les procès des-particuliers, s'avancait souvent pour parler dans l'assemblée du peuple; aucune affaire un-peu-importante ne se faisait sans lui; et il trouvait promptement [res], les choses qui étaient un besoin (nécessaires) et exposait facilement ces-mêmes choses par la discours. Et il n'était pas moins prompt à faire les choses qu'à les imaginer: parce que, comme dit Thucydide, « et il portait jugement très-sainement sur les affaires présentes, et il faisait-conjecture très-adroitement sur les affaires à-venir. » Par quoi il fut fait (il arriva) qu'il s'illustra en un temps court.

II. Or, son premier pas pour prendre-en-main les affaires-publiques fut dans la guerre de-Coreyre: fait (nommé) préteur par le peuple pour faire cette guerre, il rendit la cité plus hardie non-seulement dans la guerre présente, mais encore dans le reste-du temps. En effet, comme de l'argent de-l'État, qui était-un-revenu des mines, se perdait tous-les-ans par les largesses des magistrats,

ille persuasit populo ut ea pecunia clāssis centum navium ædificaretur. Qua celeriter effecta, primum Corcyræos fregit; deinde, maritimos prædones consecrando, mare tutum reddidit. In quo quum divitiis ornavit, tum etiam peritissimos belli navalis fecit Athenienses. Id quantæ saluti fuerit universæ Græciæ, bello cognitum est Persico, quum Xerxes et mari et terra bellum universæ inferret Europæ, cum tantis copiis quantas neque antea neque postea habuit quisquam: hujus enim classis mille et ducentarum navium longarum fuit, quam duo millia onerariarum¹ sequebantur; terrestres autem exercitus septingentorum millium peditum², equitum quadringentorum millium fuerunt. Cujus de adventu quum fama in Græciam esset perlata, et maxime Athenienses peti dicerentur propter pugnam Marathoniam, miserunt Delphos consultum quidnam facerent de rebus suis. Deliberantibus

gistrats; il persuada au peuple d'employer cet argent à équiper une flotte de cent vaisseaux. Cet armement ayant été bientôt fait, d'abord il dompta les Corcyréens; puis, poursuivant les pirates, il rendit aux mers la sécurité. Par cette conduite, en même temps qu'il enrichissait les Athéniens, il les faisait devenir très-habiles dans la guerre maritime. Ce fut surtout dans la lutte contre les Perses que l'on reconnut de quelle importance cela était pour le salut de la Grèce, lorsque Xerxès, sur terre et sur mer, apporta la guerre à toute l'Europe, avec des forces telles qu'on n'en vit jamais ni avant ni après lui. Sa flotte se composait de douze cents vaisseaux de guerre, que suivaient deux mille bâtiments de transport; ses armées de terre comptaient sept cent mille fantassins et quatre cent mille cavaliers. La nouvelle de son approche s'étant répandue dans la Grèce, les Athéniens, qu'on disait menacés surtout à cause de la bataille de Marathon, envoyèrent consulter l'oracle de Delphes sur le parti qu'ils avaient

ille persuasit populo
ut ea pecunia
classis centum navium
ædificaretur.
Qua effecta celeriter,
primum fregit Corcyræos;
deinde, consecrando
prædones maritimos,
reddidit mare tutum.
In quo
quum ornavit divitiis
Athenienses,
tum etiam fecit peritissimos
belli navalis.
Cognitum est bello Persico
quantæ saluti id fuerit
universæ Græciæ,
quum Xerxes
inferret bellum
Europæ universæ
et mari et terra,
cum copiis tantis
quantas neque antea
neque postea
quisquam habuit:
classis enim hujus
fuit mille
et ducentarum navium
longarum,
quam sequebantur
duo millia onerariarum;
exercitus autem terrestres
fuerunt
septingentorum millium
peditum,
quadringentorum millium
equitum.
De adventu cujus
quum fama
perlata esset in Græciam,
et Athenienses maxime
dicerentur peti
propter pugnam
Marathoniam,
miserunt Delphos
consultum
quidnam facerent

celui-ci persuada au peuple
qu'avec cet argent
une flotte de cent vaisseaux
fût construite.
Laquelle ayant été faite promptement,
d'abord il brisa (dompta) les Corcyréens;
ensuite, en poursuivant
les brigands de-mer,
il rendit la mer sûre.
En quoi
d'une-part il munit de richesses
les Athéniens, [mentés
d'autre part aussi il les fit très-expéri-
dans la guerre navale.
Il fut reconnu dans la guerre des-Perses
à quel-grand salut cela fut (combien cela
à (de) toute la Grèce, [servit au salut)
lorsque Xerxès
apportait la guerre
à l'Europe entière
et par mer et par terre,
avec des troupes aussi-grandes
que ni auparavant
ni dans-la-suite
personne n'en eut:
car la flotte de celui-ci
fut (était composée) de mille
et deux-cents vaisseaux
longs,
laquelle suivaient
deux milliers de vaisseaux de-charge;
d'autre-part ses armées de-terre
furent (étaient composées)
de sept-cents milliers
de fantassins,
quatre-cents milliers
de cavaliers.
Au-sujet-de l'approche duquel
comme la renommée
avait été apportée en Grèce,
et que les Athéniens surtout
étaient dits être cherchés (menacés)
à-cause-de la bataille
de-Marathon,
ils envoyèrent à Delphes
consulter l'oracle
pour savoir ce qu'ils devaient faire

Pythia respondit ut mœnibus ligneis se munirent. Id responsum quo valeret, quum intelligeret nemo, Themistocles persuasit consilium esse Apollinis ut in naves se suaque conferrent : eum enim a deo significari murum ligneum. Tali consilio probato, addunt ad superiores¹ totidem naves triremes, suaque omnia, quæ moveri poterant, partim Salamina, partim Trœzena² asportant; arcem sacerdotibus paucisque majoribus natu ac sacra procuranda tradunt, reliquum oppidum relinquunt.

III. Hujus consilium plerisque civitatibus displicebat, et in terra dimicari magis placebat. Itaque missi sunt delecti cum Leonida, Lacedæmoniorum rege, qui Thermopylas occuparent, longiusque barbaros progredi non paterentur. Hi vim hostium non sustinuerunt, eoque loco omnes interierunt. At classis communis Græciæ trecentarum navium, in qua du-

à prendre. La Pythie leur répondit qu'ils devaient s'enfermer dans des murs de bois. Comme personne ne comprenait le sens de cette réponse, Thémistocle persuada à ses concitoyens qu'Apollon leur conseillait de se transporter, eux et leurs biens, sur leurs vaisseaux, disant que c'étaient là les murs de bois dont voulait parler le dieu. Les Athéniens goûtèrent cet avis, doublèrent le nombre de leurs triremes, firent passer en partie à Salamine, en partie à Trézène, tout ce qui pouvait être transporté, confièrent aux prêtres et à quelques vieillards la citadelle et le soin des objets sacrés, et évacuèrent le reste de la ville.

III. La plupart des cités désapprouvaient le conseil de Thémistocle et préféraient combattre sur terre. On envoya donc une troupe choisie, sous les ordres de Léonidas, roi de Sparte, pour occuper les Thermopyles et empêcher les barbares d'aller plus loin. Ces guerriers ne purent soutenir l'attaque des ennemis, et périrent tous à leur poste. Cependant la flotte commune de la Grèce, composée de

de suis rebus.
Deliberantibus
Pythia respondit
ut se munirent
mœnibus ligneis.
Quum nemo intelligeret
quo id responsum
valeret,
Themistocles persuasit
consilium Apollinis
esse ut conferrent in naves
se suaque :
eum enim murum ligneum
significari a deo.
Tali consilio probato
addunt ad superiores
totidem naves
triremes,
asportantque
partim Salamina,
partim Trœzena,
omnia sua
quæ poterant moveri;
tradunt sacerdotibus
paucisque
majoribus natu
arcem
ac sacra procuranda,
relinquunt
reliquum oppidum.

III. Consilium hujus
displicebat
plerisque civitatibus,
et placebat magis
dimicari in terra.
Itaque delecti
missi sunt cum Leonida,
rege Lacedæmoniorum,
qui occuparent
Thermopylas,
neque paterentur
barbaros progredi longius.
Hi non sustinuerunt
vim hostium,
omnesque interierunt
eo loco.
At classis communis

touchant leurs intérêts.
A ceux qui interrogeaient
la Pythie répondit
qu'ils se fortifiassent
par des remparts de-bois.
Comme personne ne comprenait
en-quel-sens cette réponse
avait-de-la-force,
Thémistocle leur persuada
le conseil d'Apollon
être qu'ils transportassent sur des vais-
eux-mêmes et leurs biens :
ce mur de-bois en effet
être indiqué par le dieu.
Un tel conseil ayant été approuvé,
ils ajoutent à leurs vaisseaux précédents
tout-autant-de vaisseaux
à-trois-rangs-de-rames,
et transportent
en-partie à Salamine,
en-partie à Trézène,
tous leurs biens
qui pouvaient être déplacés;
ils remettent aux prêtres
et à un-petit-nombre d'hommes
plus avancés par la naissance (déjà vieux)
la citadelle
et les objets sacrés à-soigner,
et abandonnent
le reste-de la ville.

III. Le conseil de celui-ci (Thémistocle)
déplaisait
à la-plupart-des cités,
et il leur plaisait davantage
que l'on combattit sur terre.
En-conséquence des hommes choisis
furent envoyés avec Léonidas,
roi des Lacédémoniens,
lesquels devaient occuper
les Thermopyles,
et ne devaient pas souffrir
les barbares s'avancer plus loin.
Ceux-ci ne purent-soutenir
l'attaque des ennemis,
et tous ils périrent
en cet endroit.
Cependant la flotte commune

centæ erant Atheniensium, primum apud Artemisium, inter Eubœam continentemque terram, cum classariis regis conflixit : angustias enim Themistocles quærebat, ne multitudine circumiretur. Hinc etsi pari prælio discesserant, tamen eodem loco non sunt ausi manere, quod erat periculum ne, si pars navium adversariorum Eubœam superasset, ancipiti premerentur periculo. Quo factum est ut ab Artemisio discederent, et exadversum Athenas, apud Salamina, classem suam constituerent.

IV. At Xerxes, Thermopylis expugnatis, protinus accessit Astu¹, idque, nullis defendentibus, interfectis sacerdotibus quos in arce invenerat, incendio delevit. Cujus flamma perterriti, classarii quum manere non auderent, et plurimi hortarentur ut domos suas discederent mœnibusque se defenderent, Themistocles unus restitit, et universos esse pares

trois cents vaisseaux, dont deux cents fournis par les Athéniens, livra bataille une première fois à la flotte du roi près d'Artémisium, entre l'Eubée et la terre ferme ; car Thémistocle recherchait les détroits, afin de ne pas être enveloppé. Bien que le succès eût été balancé, les Perses n'osèrent pas conserver leur position, dans la crainte que, si une partie de la flotte ennemie doublait l'Eubée, ils ne fussent mis en péril de deux côtés à la fois. Ils s'éloignèrent donc d'Artémisium, et vinrent mouiller en face d'Athènes, auprès de Salamine.

IV. De son côté Xerxès, après avoir forcé les Thermopyles, marcha sur Athènes sans s'arrêter, tua les prêtres qu'il trouva dans la citadelle et la livra aux flammes. Cet incendie effraya les Grecs ; ils ne voulaient plus tenir la mer, et le plus grand nombre étaient d'avis de se retirer chez eux et de défendre leurs remparts. Thémistocle seul résista, disant que, réunis, ils étaient en état de tenir tête aux

Græciæ
trecentarum navium,
in qua ducentæ
erant Atheniensium,
conflixit primum
cum classariis regis
apud Artemisium,
inter Eubœam
terramque continentem :
Themistocles enim
quærebat angustias,
ne circumiretur
multitudine.
Etsi discesserant hinc
prælio pari,
tamen non ausi sunt
manere eodem loco,
quod erat periculum ne,
si pars
navium adversariorum
superasset Eubœam,
premerentur
ancipiti periculo.
Quo factum est
ut discederent
ab Artemisio,
et constituerent
suam classem
exadversum Athenas,
apud Salamina.

IV. At Xerxes,
Thermopylis expugnatis,
protinus accessit Astu,
nullisque defendentibus,
sacerdotibus
quos invenerat in arce
interfectis,
delevit id incendio.
Cujus flamma perterriti,
quum classarii
non auderent manere,
et plurimi hortarentur
ut discederent suas domos
seque defenderent
mœnibus,
Themistocles unus restitit,
et aiebat universos

de la Grèce.
de trois-cents vaisseaux,
dans laquelle deux-cents
étaient aux Athéniens,
engagea-la-lutte d'abord
avec les matelots du roi
auprès d'Artémisium,
entre l'Eubée
et la terre ferme :
Thémistocle en effet
cherchait les détroits,
afin qu'il ne fût pas enveloppé
par la multitude.
Bien qu'ils se fussent retirés de là
avec un combat (succès) égal,
cependant ils n'osèrent pas
rester dans le même endroit,
parce qu'il y avait danger que,
si une partie
des vaisseaux des ennemis
avait doublé l'Eubée,
ils ne fussent pressés
par un double péril.
Par quoi il fut fait (il en résulta)
qu'ils s'éloignèrent
d'Artémisium,
et établirent
leur flotte
vis-à-vis d'Athènes
auprès de Salamine.

IV. Cependant Xerxès,
les Thermopyles ayant été prises,
sans-désespérer s'avança vers la ville,
et nuls ne la défendant,
les prêtres
qu'il avait trouvés dans la citadelle
ayant été tués,
il détruisit elle par l'incendie.
Par la flamme duquel *incendie* effrayés,
comme les matelots *grecs*
n'osaient pas rester,
et *que* de très-nombreux exhortaient
qu'ils se retirassent dans leurs demeures
et se défendissent
par *leurs* remparts,
Thémistocle seul fit-opposition,
et il affirmait tous-réunis

aiebat, dispersos testabatur perituros ; idque Eurybiadi, regi Lacedæmoniorum, qui tum summæ imperii præerat, fore affirmabat. Quem quum minus, quam vellet, moveret, noctu de servis suis, quem habuit fidelissimum, ad regem misit, ut ei nuntiaret suis verbis « Adversarios ejus in fuga esse : qui si discessissent, majore cum labore et longinquiore tempore bellum confecturum, quum singulos consecrari cogeretur ; quos si statim aggredereetur, brevi universos oppressurum. » Hoc eo valebat, ut ingratiis ad depugnandum omnes cogereentur. Hac re audita, barbarus, nihil doli subesse credens, postridie alienissimo sibi loco, contra opportunissimo hostibus, adeo angusto mari conflixit ut ejus multitudo navium explicari non potuerit. Victus ergo est, magis consilio Themistoclis quam armis Græciæ.

Perses, et affirmant que, s'ils se disséminaient, ils devaient succomber ; c'est ce qu'il soutenait à Eurybiade, roi des Lacédémoniens, qui avait alors le commandement en chef. Comme il ne parvenait pas à le convaincre, il envoya au roi pendant la nuit le plus fidèle de ses esclaves, pour lui annoncer de sa part « que les Grecs étaient sur le point de fuir ; qu'une fois dispersés, il lui faudrait plus de peine et plus de temps pour terminer la guerre, car il serait obligé de les poursuivre en détail ; tandis que, s'il les attaquait sur-le-champ, il les écraserait sans peine tous à la fois. » L'intention de Thémistocle était de forcer les Grecs à combattre malgré eux tous ensemble. Ce message entendu, le barbare, ne soupçonnant aucune ruse, livra bataille le lendemain dans une position très-désavantageuse pour lui, très-favorable au contraire à ses ennemis, sur une mer qui était si étroite qu'il ne put développer toute sa flotte. Il fut donc vaincu, plutôt par l'adresse de Thémistocle que par les armes de la Grèce.

esse pares, testabatur dispersos perituros ; affirmabatque Eurybiadi, regi Lacedæmoniorum, qui tum præerat summæ imperii, id fore. Quem quum moveret minus quam vellet, misit noctu ad regem de servis, quem habuit fidelissimum, at nuntiaret ei suis verbis « Adversarios ejus esse in fuga ; qui si discessissent, confecturum bellum cum majore labore et tempore longinquiore, quum cogereetur consecrari singulos ; quos si aggredereetur statim, oppressurum brevi universos. » Hoc valebat eo ut omnes ingratiis cogereentur ad depugnandum. Hac re audita, barbarus, credens nihil doli subesse, conflixit postridie loco alienissimo sibi, contra opportunissimo hostibus, mari adeo angusto ut multitudo navium ejus non potuerit explicari. Victus est ergo, magis consilio Themistoclis quam armis Græciæ.

être égaux *en force aux Perses*, et protestait *eux* dispersés devoir périr ; et il assurait à Eurybiade, roi des Lacédémoniens, qui alors était-à-la-tête de l'ensemble du commandement, ceci devoir arriver. Comme il touchait celui-ci moins qu'il *ne* voulait, il envoya de nuit vers le roi *un* de ses esclaves, *celui* qu'il avait le plus fidèle, pour qu'il annonçât à lui (au roi) en ses termes (de sa part) « Les adversaires de lui être en fuite ; si ceux-ci se séparaient, *lui* devoir achever la guerre avec une plus grande peine et un temps plus long, lorsqu'il serait forcé de *les* poursuivre un-à-un ; lesquels s'il attaquait sur-le-champ, *lui* devoir *les* écraser bientôt tous-ensemble. » [but, Ceci avait-effet en-ce-sens (tendait à ce que tous malgré-eux fussent forcés à combattre. Cette chose ayant été apprise, le barbare, croyant rien de (aucune) ruse n'être-là-dessous, engagea-la-lutte le lendemain dans un lieu très-défavorable pour lui-même, et au-contre très-favorable pour les ennemis, sur une mer tellement étroite que la multitude des vaisseaux de lui ne put se développer. Il fut vaincu donc, plutôt par la sagesse de Thémistocle que par les armes de la Grèce.

V. Hic etsi male rem gesserat, tamen tantas habebat reliquias copiarum, ut etiam cum his opprimere posset hostes. Interim ab eodem gradu depulsus est. Nam Themistocles, verens ne bellare perseveraret, certiore eum fecit « Id agi ut pons, quem ille in Hellesponto fecerat, dissolveretur, ac reditu in Asiam excluderetur; » idque ei persuasit. Itaque, qua sex mensibus iter fecerat, eadem, minus diebus triginta, in Asiam reversus est, seque a Themistocle non superatum, sed conservatum, iudicavit. Sic unius viri prudentia Græcia liberata est, Europæque succubuit Asia. Hæc altera victoria, quæ cum Marathonio possit comparari tropæo : nam pari modo apud Salamina parvo numero navium maxima post hominum memoriam classis ¹ est devicta.

VI. Magnus in hoc bello Themistocles fuit, nec minor in pace. Quum enim Phalereo portu, neque magno neque bono,

V. Malgré cet échec, il restait à Xerxès des forces assez considérables pour pouvoir accabler ses ennemis; mais il fut encore forcé de reculer. Themistocle, craignant qu'il ne voulût continuer la guerre, le fit avertir « qu'on se proposait de rompre le pont qu'il avait fait jeter sur l'Hellespont, et de lui fermer par ce moyen le retour en Asie. » Xerxès, persuadé, regagna l'Asie en moins de trente jours, par la même route qu'il n'avait faite qu'en six mois, et regarda Themistocle, non comme son vainqueur, mais comme son libérateur. Ce fut ainsi que la prudence d'un seul homme délivra la Grèce et fit triompher l'Europe de l'Asie. Cette victoire de Salamine est comparable à celle de Marathon; car la plus grande flotte qu'on eût jamais vue y fut également défaite par un petit nombre de vaisseaux.

VI. Themistocle fut grand dans cette guerre; il ne le fut pas moins dans la paix. Les Athéniens n'ayant que le port de Phalère,

V. Etsi hic gesserat rem male, tamen habebat tantas reliquias copiarum, ut etiam cum his posset opprimere hostes. Interim depulsus est gradu ab eodem. Nam Themistocles, verens ne perseveraret bellare, fecit eum certiore « Id agi, ut pons quem ille fecerat in Hellesponto dissolveretur, ac excluderetur reditu in Asiam; » persuasitque id ei. Itaque, minus triginta diebus, reversus est in Asiam eadem qua fecerat iter sex mensibus, iudicavitque se non superatum a Themistocle, sed conservatum. Sic prudentia unius viri Græcia liberata est, Asiaque succubuit Europæ. Hæc altera victoria, quæ possit comparari cum tropæo Marathonio : nam modo pari apud Salamina classis maxima post memoriam hominum devicta est parvo numero navium.

VI. Themistocles fuit magnus in hoc bello, nec minor in pace. Quum enim Athenienses uterentur portu Phalereo,

V. Bien que celui-ci (Xerxès) eût conduit l'entreprise mal, cependant il avait de si-grands restes de troupes, que même avec ceux-ci il pouvait écraser ses ennemis. [position] Sur-ces-entrefaites il fut chassé de sa par le même Themistocle. Car Themistocle, craignant qu'il ne persistât à faire-la-guerre, fit lui mieux-informé (l'avertit) « Ceci être agité, que le pont que celui-là (Xerxès) avait fait sur l'Hellespont fût rompu, et que le roi fût privé du retour en Asie; » et il persuada cela à lui. En-conséquence, en moins de trente jours, il retourna en Asie [fait sa route] par le même chemin par lequel il avait en six mois, et il estima lui-même non pas vaincu par Themistocle, mais sauvé par lui. Ainsi par la prudence d'un-seul homme la Grèce fut délivrée, et l'Asie fut-vaincue-par l'Europe. Voilà cette seconde victoire, qui pourrait être comparée avec le trophée de-Marathon : car d'une façon pareille auprès de Salamine la flotte la plus grande de mémoire d'hommes fut vaincue par un petit nombre de vaisseaux.

VI. Themistocle fut grand dans cette guerre, et non moins-grand dans la paix. En effet tandis que les Athéniens se servaient du port de-Phalère,

Athenienses uterentur, hujus consilio triplex Piræi portus¹ constitutus est ; isque mœnibus circumdatus, ut ipsam urbem dignitate æquipararet, utilitate superaret. Idemque muros Atheniensium restituit, præcipuo periculo suo. Namque Lacedæmonii, causam idoneam nacti, propter barbarorum excursiones, qua negarent oportere extra Peloponnesum ullam urbem haberi, ne essent loca munita quæ hostes possiderent, Athenienses ædificantes prohibere sunt conati. Hoc longe alio spectabat atque videri volebant. Athenienses enim duabus victoriis, Marathoniam et Salaminiam, tantam gloriam apud omnes gentes erant consecuti, ut intelligerent Lacedæmonii de principatu sibi cum his certamen fore : quare eos quam infirmissimos esse volebant. Postquam autem audierunt muros instrui, legatos Athenas miserunt, qui id fieri vetarent. His præsentibus desierunt, ac se de ea re legatos ad eos

qui n'était ni spacieux ni sûr, il leur persuada de construire le triple port du Pirée ; on l'entoura de murailles, et le Pirée, égalant la ville en magnificence, la surpassa en utilité réelle. Thémistocle rétablit aussi les murs d'Athènes, au péril de sa vie. Les Lacédémoniens s'efforcèrent en effet d'empêcher cet ouvrage. Ils se servaient du prétexte spécieux des invasions des barbares, prétendant qu'il ne fallait avoir, hors du Péloponèse, aucune place forte, de peur que l'ennemi ne s'en emparât. Leur vrai motif était bien différent de celui qu'ils alléguaient. Athènes s'était acquise une si grande réputation chez tous les peuples, par les deux victoires de Marathon et de Salamine, qu'ils sentaient qu'il faudrait lui disputer l'empire. Ils voulaient donc qu'elle restât très-faible. Lorsqu'ils eurent appris qu'on relevait les murs, ils envoyèrent des députés à Athènes pour le défendre. On cessa les travaux en leur présence, et on leur dit qu'on députerait à Lacédémone pour

neque magno neque bono, consilio hujus triplex portus Piræi constitutus est ; isque circumdatus mœnibus, ut æquipararet dignitate urbem ipsam, superaret utilitate. Idemque restituit muros Atheniensium, suo periculo præcipuo. Namque Lacedæmonii, nacti causam idoneam, propter excursiones barbarorum, qua negarent oportere ullam urbem haberi extra Peloponnesum, ne essent loca munita quæ hostes possiderent, conati sunt prohibere Athenienses ædificantes. Hoc spectabat longe alio atque volebant videri. Athenienses enim duabus victoriis, Marathoniam et Salaminiam, consecuti erant tantam gloriam apud omnes gentes, ut Lacedæmonii intelligerent certamen de principatu fore sibi cum his : quare volebant eos esse quam infirmissimos. Postquam autem audierunt muros instrui, miserunt Athenas legatos, qui vetarent id fieri. His præsentibus desierunt,

qui n'était ni grand ni bon, par le conseil de celui-ci le triple port du Pirée fut établi ; et celui-ci fut entouré de murailles, afin qu'il égalât en beauté la ville elle-même, et la surpassât en utilité. Et le même rétablit les murs des Athéniens, à son risque principal. Car les Lacédémoniens, ayant trouvé un motif suffisant, à-cause-des irruptions des barbares, d'après lequel motif ils disaient-ne-pas falloir quelque ville être possédée en dehors du Péloponèse, de peur qu'il n'y eût des lieux fortifiés dont les ennemis pourraient s'emparer, tentèrent d'empêcher les Athéniens qui bâtissaient leurs murs. [tout autre but] Ceci regardait bien ailleurs (avait un qu'ils ne voulaient laisser paraître. Les Athéniens en effet par leurs deux victoires, de Marathon et de Salamine, avaient obtenu une si-grande gloire chez tous les peuples : que les Lacédémoniens comprenaient une lutte au-sujet-du premier-rang devoir être à eux-mêmes avec ceux-ci : c'est-pourquoi ils voulaient eux être le plus faibles que possible. Or lorsque ils apprirent les murs se bâtir, ils envoyèrent à Athènes des députés, qui devaient interdire ceci se faire (qu'on le fit). Ceux-ci étant présents les Athéniens cessèrent de bâtir,

missuros dixerunt. Hanc legationem suscepit Themistocles, et solus primo profectus est; reliqui legati ut tum exirent, quum satis altitudo muri exstructa videretur, præcepit; interim omnes servi atque liberi opus facerent, neque ulli loco parcerent, sive sacer esset, sive profanus, sive privatus, sive publicus; et undique, quod idoneum ad muniendum putarent, congererent. Quo factum est ut Atheniensium muri ex sacellis sepulcrisque constarent.

VII. Themistocles autem, ut Lacedæmonem venit, adire ad magistratus noluit, et dedit operam ut quam longissime tempus duceret, causam interponens se collegas exspectare. Quum Lacedæmonii quererentur opus nihilominus fieri, eumque in ea re conari fallere, interim reliqui legati sunt consecuti. A quibus quum audisset non multum superesse munitionis, ad ephoros¹ Lacedæmoniorum accessit, penes

cet objet. Thémistocle se chargea de cette mission. Il partit d'abord seul, après avoir ordonné que les autres députés ne se missent en chemin que lorsque les murs seraient élevés à une hauteur suffisante; qu'on y fit travailler tous les esclaves et toutes les personnes libres; qu'on n'épargnât aucun lieu, sacré ou profane, public ou particulier; et qu'on amassât de toute part les matériaux qu'on jugerait propres à entrer dans une fortification. Il arriva de là que les murs d'Athènes furent rebâties avec les démolitions des temples et des tombeaux.

VII. Thémistocle, arrivé à Lacédémone, ne voulut point d'abord aller trouver les magistrats. Il chercha à gagner du temps, autant qu'il lui était possible, en prétextant qu'il attendait ses collègues. Pendant que les Lacédémoniens se plaignaient que l'ouvrage ne se faisait pas moins, et qu'il tâchait de les amuser, les autres députés le joignirent. Thémistocle, instruit par eux que les travaux étaient presque achevés, se rendit chez les éphores, magistrats

ac dixerunt se
missuros legatos ad eos
de ea re.
Themistocles
suscepit hanc legationem,
et primo
profectus est solus;
præcepit
ut reliqui legati
exirent tum,
quum altitudo muri
videretur satis exstructa;
interim omnes,
servi atque liberi,
facerent opus,
neque parcerent ulli loco,
sive esset sacer,
sive profanus,
sive privatus,
sive publicus;
et congererent undique
quod putarent idoneum
ad muniendum.
Quo factum est
ut muri Atheniensium
constarent ex sacellis
sepulcrisque.

VII. Ut autem
Themistocles
venit Lacedæmonem,
noluit
adire ad magistratus,
interponens causam
se exspectare collegas.
Quum Lacedæmonii
quererentur
opus nihilominus fieri,
eumque in ea re
conari fallere,
interim reliqui legati
consecuti sunt.
A quibus quum audisset
non multum munitionis
superesse,
accessit ad ephoros
Lacedæmoniorum,
penes quos

et dirent eux-mêmes
devoir envoyer des députés vers eux
touchant cet objet.
Thémistocle
se chargea de cette ambassade,
et d'abord
il partit seul;
il recommanda
que les autres députés
sortissent alors,
quand la hauteur de la muraille
paraissait assez élevée;
que cependant tous,
esclaves et hommes libres,
fissent du travail,
et qu'ils n'épargnassent aucun endroit,
soit qu'il fût sacré,
soit qu'il fût profane,
soit particulier,
soit public;
et qu'ils rassemblent de-tous-côtés
ce qu'ils croiraient propre
pour bâtir.
Par quoi il fut fait (d'où il résulta)
que les murailles des Athéniens
furent formées de chapelles
et de tombeaux.

VII. D'autre-part dès que
Thémistocle
fut arrivé à Lacédémone,
il ne-voulut-pas
aller vers les magistrats,
introduisant (donnant) pour motif
lui-même attendre ses collègues.
Comme les Lacédémoniens
se plaignaient
l'ouvrage néanmoins se faire,
et lui dans cette circonstance
tenter de les tromper,
sur-ces-entrefaites les autres députés
le joignirent.
Comme il avait appris de ceux-ci
pas beaucoup de construction
ne rester à faire,
il se rendit auprès des éphores
des Lacédémoniens,
au-pouvoir desquels

quos summum imperium erat, atque apud eos contendit falsa his esse delata : quare æquum esse illos viros bonos nobilesque mittere, quibus fides haberetur, qui rem explorarent; interea se obsidem retinerent. Gestus est ei mos, tresque legati, functi summis honoribus, Athenas missi sunt. Cum his collegas suos Themistocles jussit proficisci; eisque prædixit ut ne prius Lacedæmoniorum legatos dimitterent quam ipse esset remissus. Hos postquam Athenas pervenisse ratus est, ad magistratum senatumque Lacedæmoniorum adiit, et apud eos liberrime professus est « Athenienses suo consilio, quod communi jure gentium facere possent, deos publicos suosque, patrios ac penates, quo facilius ab hoste possent defendere, muris sepsisse; neque eo, quod inutile esset Græciæ, fecisse : nam illorum urbem ut propugnaculum oppositam esse barbaris, apud quam jam bis classis regia fecisset

souverains de Sparte. Il leur soutint qu'on leur avait dénoncé des faussetés; qu'il était donc juste qu'ils envoyassent à Athènes des gens distingués par leur rang et leur probité, en qui on eût confiance, pour y vérifier le fait; qu'en attendant, ils le retiendraient lui-même en otage. On fit ce qu'il souhaitait. Trois citoyens, qui avaient exercé les premières charges, furent envoyés à Athènes. Thémistocle fit partir ses collègues avec eux, en leur recommandant de ne point les relâcher qu'on ne l'eût renvoyé lui-même. Quand il jugea qu'ils étaient arrivés à Athènes, il se présenta aux magistrats et au sénat de Lacédémone, et leur déclara très-librement « que les Athéniens avaient suivi son conseil, ce à quoi les autorisait le droit commun des nations, en entourant de murs les dieux publics de la Grèce, ceux de leur patrie et de leurs foyers, pour pouvoir les défendre plus facilement contre l'ennemi; qu'en cela même, ils n'avaient pas fait une chose inutile à la Grèce; que leur ville était un rempart opposé aux barbares, où déjà la flotte du roi de Perse avait fait naufrage deux

summum imperium erat,
atque contendit apud eos
falsa
delata esse his :
quare esse æquum
illos mittere
viros bonos nobilesque,
quibus fides haberetur,
qui explorarent rem;
interea
retinerent se obsidem.
Mos gestus est ei,
tresque legati,
functi honoribus summis,
missi sunt Athenas.
Themistocles
jussit suos collegas
proficisci cum his;
prædixitque eis
ut ne dimitterent
legatos Lacedæmoniorum
prius quam ipse
remissus esset.
Postquam ratus est
hos pervenisse Athenas,
adiit ad magistratum
senatumque
Lacedæmoniorum,
et professus est liberrime
apud eos
« Athenienses,
suo consilio,
quod possent facere
jure communi gentium,
sepsisse muris
deos publicos suosque,
patrios ac penates,
quo possent facilius
defendere ab hoste;
neque fecisse eo
quod esset inutile Græciæ :
nam urbem illorum
esse oppositam barbaris
ut propugnaculum,
apud quam jam bis
classis regia
fecisset naufragium.

la souveraine autorité était,
et soutint auprès d'eux
des choses fausses
avoir été rapportées à ceux-ci :
c'est-pourquoi il disait être juste
ceux-là envoyer
des hommes de-bien et nobles,
en qui confiance serait mise,
qui examineraient l'affaire;
pendant-ce-temps
qu'ils gardassent lui-même comme otage.
La volonté fut faite à lui,
et trois députés, [plus élevées,
qui s'étaient acquittés des charges les
furent envoyés à Athènes.
Thémistocle
ordonna à ses collègues
de partir avec ceux-ci;
et il recommanda à eux
qu'ils ne laissassent pas aller
les députés des Lacédémoniens
avant que lui-même
eût été renvoyé.
Lorsqu'il fut persuadé
ceux-ci être arrivés à Athènes,
il alla près du magistrat
et du sénat
des Lacédémoniens,
et déclara très-franchement
auprès d'eux
« Les Athéniens,
sur son avis,
ce qu'ils pouvaient faire
d'après le droit commun des nations,
avoir entouré de murs
les dieux de-l'État et les leurs propres,
dieux de-la-patrie et dieux penates,
afin qu'ils pussent plus facilement
les défendre contre l'ennemi;
et n'avoir pas fait en cela [Grèce :
une chose qui fût désavantageuse à la
car la ville d'eux
être opposée aux barbares
comme un boulevard,
cette ville près de laquelle déjà deux-fois
la flotte du-roi
avait fait naufrage.

nafragium. Lacedæmonios autem male et injuste facere, qui id potius intuerentur quod ipsorum dominationi quam quod universæ Græciæ utile esset. Quare, si suos legatos recipere vellent, quos Athenas miserant, se remitterent, aliter illos nunquam in patriam recepturi. »

VIII. Tamen non effugit civium suorum invidiam : namque ob eundem timorem, quo damnatus erat Miltiades, testarum suffragiis ¹ e civitate ejectus, Argos habitatum concessit. Hic quum propter multas ejus virtutes magna cum dignitate viveret, Lacedæmonii legatos Athenas miserunt, qui eum absentem accusarent quod societatem cum rege Persarum ad Græciam opprimendam fecisset. Hoc crimine absens prodictionis est damnatus. Id ut audivit, quod non satis tutum se Argis videbat, Corcyram ² demigravit. Ibi quum ejus principes civitatis animadvertisset timere ne propter se bellum his

fois; que les Lacédémoniens agissaient mal et avec injustice, en considérant plus l'intérêt de leur domination que celui de toute la Grèce; qu'ainsi donc, s'ils désiraient le retour des députés qu'ils avaient envoyés à Athènes, ils le renvoyassent lui-même; car autrement ils ne les reverraient plus. »

VIII. Malgré tant de services, Thémistocle n'échappa point à l'envie de ses concitoyens. La même crainte qui avait causé la condamnation de Miltiade le fit bannir par l'ostracisme. Il alla vivre à Argos. Comme il y jouissait d'une grande considération, grâce à ses vertus, les Lacédémoniens envoyèrent des députés à Athènes, pour l'accuser, en son absence, de s'être uni avec le roi de Perse afin d'opprimer la Grèce. Sur cette accusation, il fut condamné comme traître, sans être entendu. A cette nouvelle, ne se trouvant pas assez en sûreté dans Argos, il se retira à Corcyre. Là, s'étant aperçu que les principaux citoyens craignaient que les Spartiates et les Athéniens

Lacedæmonios autem facere male et injuste, qui intuerentur potius id quod esset utile dominationi ipsorum quam quod Græciæ universæ. Quare, si vellent recipere suos legatos, quos miserant Athenas, remitterent se, recepturi nunquam illos in patriam aliter. »

VIII. Tamen non effugit invidiam suorum civium : namque ob eundem timorem, quo Miltiades damnatus erat, ejectus e civitate suffragiis testarum, concessit Argos habitatum. Quum viveret hic cum magna dignitate propter multas virtutes ejus, Lacedæmonii miserunt Athenas legatos, qui accusarent eum absentem quod fecisset societatem cum rege Persarum ad opprimendam Græciam. Hoc crimine absens damnatus est prodictionis. Ut audivit id, quod videbat se non satis tutum Argis, demigravit Corcyram. Ibi quum animadvertisset principes ejus civitatis timere ne propter se Lacedæmonii

Mais les Lacédémoniens agir mal et injustement, eux qui regardaient plutôt ce qui était utile à la domination d'eux-mêmes que ce qui était utile à la Grèce tout-entière. C'est-pourquoi, s'ils voulaient recouvrer leurs députés, qu'ils avaient envoyés à Athènes, qu'ils renvoyassent lui-même, [jamais ne devant (car ils ne devaient) recevoir ceux-là dans leur patrie autrement (s'ils ne faisaient pas ainsi). »

VIII. Cependant il n'évita pas l'envie de ses concitoyens : en effet pour cette-même crainte, par laquelle Miltiade avait été condamné, chassé de la cité par le scrutin des coquilles, il se retira à Argos pour y habiter. Comme il vivait là avec une grande considération à cause des nombreuses vertus de lui, les Lacédémoniens envoyèrent à Athènes des députés, qui devaient accuser lui absent de ce qu'il avait fait alliance avec le roi des Perses pour opprimer la Grèce. Sur cette accusation tout absent qu'il était il fut condamné pour trahison. Dès qu'il eut appris cela, parce qu'il voyait lui-même pas assez en-sûreté à Argos, il se transporta à Corcyre. Là comme il avait remarqué les principaux de cette cité craindre que à-cause-de lui les Lacédémoniens

Lacedæmonii et Athenienses indicerent, ad Admetum, Molossorum¹ regem, cum quo ei hospitium fuerat, confugit. Huc quum venisset, et in præsentia rex abesset, quo majore religione se receptum tueretur, filiam ejus parvulam arripuit, et cum ea se in sacrarium, quod summa colebatur cæremonia, conjecit. Inde non prius egressus est quam rex eum, data dextra, in fidem reciperet. Quam præstitit. Nam quum ab Atheniensibus et Lacedæmoniis exposceretur publice, supplicem non prodidit, monuitque ut consuleret sibi : difficile enim esse in tam propinquo loco tuto eum versari. Itaque Pydnam² eum deduci jussit, et, quod satis esset præsidii, dedit. Hac re audita, hic navem omnibus ignotus nautis ascendit. Quæ quum tempestate maxima Naxum³ ferretur, ubi tum Atheniensium erat exercitus, sensit Themistocles, si eo pervenisset, sibi esse pereundum. Hac necessitate coactus,

ne leur déclarassent la guerre à son occasion, il se réfugia chez Admète, roi des Molosses, avec lequel il avait eu des liaisons d'hospitalité. Ce prince étant absent lorsqu'il arriva chez lui, Thémistocle, pour l'engager plus religieusement à sa défense, prit entre ses bras la fille d'Admète, encore enfant, et se jeta avec elle dans une chapelle qui était très-révéérée. Il n'en sortit qu'après que le roi l'eut assuré de sa protection, en lui tendant la main. Admète lui tint parole. Lorsque les Athéniens et les Spartiates réclamèrent officiellement Thémistocle, il ne trahit point son suppliant. Il l'avertit de pourvoir à son salut, et de ne pas se croire en sûreté si près de ses ennemis. Il le fit donc conduire à Pydna sous une escorte suffisante. Là, Thémistocle s'embarqua sur un vaisseau, sans être connu de personne. Une horrible tempête le portant vers Naxos, où se trouvait alors une armée athénienne, il sentit qu'il était perdu s'il y abordait. Forcé par cette

et Athenienses indicerent bellum his, confugit ad Admetum, regem Molossorum, cum quo hospitium fuerat ei. Quum venisset huc et in præsentia rex abesset, quo tueretur se receptum majore religione, arripuit filiam ejus parvulam, et se conjecit cum ea in sacrarium quod colebatur summa cæremonia. Non egressus est inde prius quam rex, dextra data, reciperet eum in fidem. Quam præstitit. Nam quum exposceretur publice ab Atheniensibus et Lacedæmoniis, non prodidit supplicem, monuitque ut consuleret sibi : esse enim difficile eum versari tuto in loco tam propinquo. Itaque jussit eum deduci Pydnam, et dedit quod esset satis præsidii. Hac re audita, hic ascendit in navem ignotus omnibus nautis. Quæ quum ferretur maxima tempestate Naxum, ubi erat tum exercitus Atheniensium, Themistocles sensit, si pervenisset eo, pereundum esse sibi. Coactus hac necessitate,

et les Athéniens ne déclarassent la guerre à eux, il se réfugia chez Admète, roi des Molosses, avec lequel des relations-d'hospitalité avaient été à lui. Comme il était arrivé là et *que* dans le moment-présent le roi était-absent, afin qu'il défendît lui reçu avec une plus grande religion, il saisit la fille de lui (du roi) *qui était* toute-petite (en bas âge), et se jeta avec elle dans un sanctuaire qui était honoré par un très-grand culte. Il ne sortit pas de là avant que le roi, sa droite ayant été donnée, reçût lui sous sa protection. Laquelle *protection* il réalisa. Car comme *Thémistocle* était réclamé au-nom-de-l'État par les Athéniens et les Lacédémoniens, il ne trahit pas son suppliant, et il l'avertit qu'il pourvût à lui-même (à son salut) : *disant* en effet être difficile lui vivre en-sûreté dans un endroit si proche. En-conséquence il ordonna lui être conduit à Pydna, et lui donna [suffisante]. ce qui était assez d'escorte (une escorte). Ce fait ayant été appris, celui-ci monta sur un vaisseau *en restant* inconnu à tous les matelots. Comme ce *vaisseau* était porté par une très-grande tempête à Naxos, où était alors une armée des Athéniens, Thémistocle comprit, s'il était arrivé là, qu'il lui faudrait mourir. Contraint par cette nécessité,

domino navis, quis sit, aperit, multa pollicens si se conservasset. At ille, clarissimi viri captus misericordia, diem noctemque procul ab insula in salo navem tenuit in ancoris, neque quemquam ex ea exire passus est. Inde Ephesum¹ pervenit, ibique Themistoclem exponit. Cui ille pro meritis gratiam postea retulit.

IX. Scio plerosque ita scripsisse, Themistoclem, Xerxe regnante, in Asiam transiisse; sed ego potissimum Thucydidi credo, quod ætate proximus erat his qui illorum temporum historiam reliquerunt, et ejusdem civitatis fuit. Is autem ait ad Artaxerxem² eum venisse, atque his verbis epistolam misisse : « Themistocles veni ad te, qui plurima mala omnium Graiorum in domum tuam intuli, quum mihi necesse fuit adversus patrem tuum bellare patriamque meam defendere. Idem multo plura bona feci, postquam in tuto ipse, et ille in peri-

circonstance fatale, il déclare au maître du vaisseau qui il est, lui promettant de grandes récompenses s'il le sauve. Celui-ci, touché de compassion pour un homme aussi illustre, retint le vaisseau à l'ancre à la hauteur de l'île, pendant un jour et une nuit, sans permettre à personne d'en sortir. Il aborda de là à Éphèse, et y mit à terre Thémistocle, qui depuis le récompensa dignement de ce service.

IX. Je sais que la plupart des historiens ont écrit que Thémistocle passa en Asie sous le règne de Xerxès; mais j'en crois préférablement Thucydide, parce qu'il vivait plus près de son siècle que ceux qui ont laissé l'histoire de ces temps-là, et qu'il était de la même ville que lui. Or, cet auteur dit qu'il gagna les États d'Artaxerxès, et qu'il lui adressa une lettre conçue en ces termes : « Thémistocle vient à toi. Aucun Grec n'a fait plus de mal que moi à ta maison, lorsque j'ai été forcé de combattre ton père et de défendre ma patrie. Mais je lui ai fait plus de bien encore, lorsque, en sûreté

aperit quis sit domino navis, pollicens multa, si se conservasset. At ille, captus misericordia viri clarissimi, tenuit navem in ancoris diem noctemque in salo procul ab insula, neque passus est quemquam exire ex ea. Inde pervenit Ephesum, ibique exponit Themistoclem. Cui ille retulit gratiam postea pro meritis.

IX. Scio plerosque scripsisse ita, Themistoclem, Xerxe regnante, transiisse in Asiam; sed ego credidi Thucydidi potissimum, quod erat proximus ætate his qui reliquerunt historiam illorum temporum, et fuit ejusdem civitatis. Is autem ait eum venisse ad Artaxerxem, atque misisse epistolam his verbis : « Themistocles veni ad te, qui omnium Graiorum intuli plurima mala in tuam domum, quum fuit necesse mihi bellare adversus tuum patrem defendereque meam patriam. Idem feci multo plura bona,

il découvre qui il est au maître du vaisseau, lui promettant de nombreuses récompenses s'il le sauvait. Mais celui-là, saisi de pitié pour un homme très-illustre, tint le vaisseau à l'ancre jour et nuit sur la mer-agitée loin de l'île, et ne souffrit pas quelqu'un sortir de lui (du vaisseau). De là il arrive à Éphèse, et là débarque Thémistocle. Auquel capitaine celui-là (Thémistocle) rendit (témoigna) reconnaissance plus pour ses services. [tard

IX. Je sais la plupart avoir écrit ainsi, Thémistocle, Xerxès régna, avoir passé en Asie; mais moi j'ai cru Thucydide de-préférence, parce qu'il était le plus proche par l'âge de ceux qui ont laissé l'histoire de ces temps-là, et qu'il fut de la même cité. Or celui-ci affirme lui être venu vers Artaxerxès, et lui avoir envoyé une lettre en ces termes : « Moi, Thémistocle, je suis venu vers toi, moi qui de tous les Grecs ai apporté le plus de maux dans ta maison, lorsqu'il fut nécessaire à moi de combattre contre ton père et de défendre ma patrie. Moi le même je lui ai fait beaucoup plus de bien,

culo esse cœpit. Nam, quum Asiam reverti vellet, prælio apud Salamina facto, litteris eum certiozem feci, id agi ut pons, quem in Hellesponto fecerat, dissolveretur, atque ab hostibus circumiretur; quo nuntio ille periculo est liberatus. Nunc autem confugi ad te, exagitatus a cuncta Græcia, tuam petens amicitiam: quam si ero adeptus, non minus me bonum amicum habebis quam fortem inimicum ille expertus est. Ea autem rogo, ut de his rebus, de quibus tecum loqui volo, annum mihi temporis des, eoque transacto, me ad te venire patiaris. »

X. Hujus rex animi magnitudinem admirans, cupiensque talem virum sibi conciliari, veniam dedit. Ille omne illud tempus litteris sermonique Persarum dedit: quibus adeo

moi-même, il a commencé d'être en péril. Comme il se disposait à retourner en Asie, après la bataille de Salamine, je l'informai par une lettre qu'on pensait à rompre le pont qu'il avait jeté sur l'Hellespont, et à l'envelopper. Cet avis le sauva. Aujourd'hui, poursuivi par toute la Grèce, je me réfugie auprès de toi et te demande ton amitié. Si je l'obtiens, tu trouveras en moi un aussi bon ami que je fus ennemi généreux de ton père. Je te prie, au reste, de m'accorder une année pour réfléchir sur les projets dont je me propose de t'entretenir, et de me permettre, après ce terme, de me présenter devant toi. »

X. Le roi, plein d'admiration pour la grandeur d'âme de Thémistocle, et désirant s'attacher un homme de ce mérite, lui accorda sa demande. Thémistocle employa toute cette année à apprendre et à parler le persan, dans lequel il se rendit si habile, qu'il barangua,

postquam ipse in tuto, et ille cœpit esse in periculo. Nam, quum vellet reverti in Asiam, prælio apud Salamina facto, feci eum certiozem litteris id agi, ut pons quem fecerat in Hellesponto dissolveretur, atque circumiretur ab hostibus: quo nuntio ille liberatus est periculo. Nunc autem confugi ad te, exagitatus a cuncta Græcia, petens tuam amicitiam: quam si adeptus ero, habebis me amicum non minus bonum quam ille expertus est inimicum fortem. Rogo autem ea, ut des mihi annum temporis de his rebus, de quibus volo loqui tecum, eoque transacto, patiaris me venire ad te. »

X. Rex, admirans magnitudinem animi hujus, cupiensque talem virum conciliari sibi, dedit veniam. Ille dedit omne illud tempus litteris sermonique Persarum: quibus eruditus est adeo

CORNÉLIUS NÉPOS.

après que moi-même j'eus commencé à être en sûreté, et que celui-là eut commencé à être en péril. Car, comme il voulait retourner en Asie, la bataille auprès de Salamine ayant été faite (livrée), je fis lui mieux-informé (je l'informai) par une lettre ceci être agité, que le pont qu'il avait fait sur l'Hellespont fût coupé, et qu'il fût enveloppé par les ennemis: par lequel message celui-là fut délivré du danger. Mais maintenant je me suis réfugié vers toi, chassé de toute la Grèce, demandant ton amitié: si je l'obtiens, tu auras moi ami non moins bon que celui-là (Xerxès) a éprouvé moi ennemi vaillant. Or je sollicite ceci, que tu donnes à moi une année de temps pour réfléchir sur ces choses, sur lesquelles je veux parler avec toi, et que, cette année passée, tu souffres moi venir (que je vienne) vers toi. »

X. Le roi, admirant la grandeur d'âme de celui-ci, et souhaitant un tel homme être gagné à lui-même, lui donna cette permission. Celui-là (Thémistocle) donna tout ce temps-là aux lettres et à la langue des Perses: dans lesquelles il s'instruisit à ce point

eruditus est ut multo commodius dicatur apud regem verba fecisse quam hi poterant qui in Perside erant nati. Hic quum multa regi esset pollicitus, gratissimumque illud, si suis uti consiliis vellet, illum Græciam bello oppressurum, magnis muneribus ab Artaxerxe donatus, in Asiam rediit, domiciliumque Magnesiae¹ sibi constituit. Namque hanc urbem ei rex donarat, his usus verbis, quæ ei panem præberet (ex qua regione quinquaginta ei talenta² quotannis redibant); Lampsacum, unde vinum sumeret; Myuntem, ex qua obsonium haberet. Hujus ad nostram memoriam monumenta manserunt duo : sepulcrum prope oppidum³, in quo est sepultus; statuæ in foro Magnesiae. De cujus morte multimodis apud plerisque scriptum est; sed nos eundem potissimum Thucydidem auctorem probamus, qui illum ait Magnesiae morbo mortuum : neque negat fuisse famam venenum sua sponte sumpsisse,

dit-on, le roi avec beaucoup plus de facilité que n'auraient pu le faire les naturels mêmes du pays. Après avoir fait à ce prince bien des promesses, dont la plus agréable était d'accabler la Grèce par les armes, s'il voulait user de ses conseils, il revint dans l'Asie Mineure, comblé des présents d'Ataxerxès, et fixa sa demeure à Magnésie. Le roi lui avait fait don de cette ville (d'où il tirait chaque année cinquante talents), en lui disant qu'il lui donnait Magnésie pour lui fournir le pain, Lampsaque le vin, et Myunte l'ordinaire de sa table. Il existe encore de nos jours deux monuments qui nous rappellent Thémistocle : son tombeau près d'Athènes, où ses restes sont déposés, et ses statues sur la place publique de Magnésie. La plupart des historiens ont parlé diversement de sa mort; mais je préfère encore ici l'autorité de Thucydide, qui dit qu'il mourut de maladie à Magnésie, sans nier cependant que le bruit courut qu'il s'était empoi-

ut dicatur
fecisse verba
apud regem
multo commodius
quam poterant
hi qui nati erant in Perside.
Quum hic
pollicitus esset multa regi,
illudque gratissimum,
si vellet uti suis consiliis,
illum oppressurum
Græciam bello,
donatus magnis muneribus
ab Artaxerxe,
rediit in Asiam,
constituitque Magnesiae
domicilium sibi.
Namque rex
donarat ei hanc urbem,
usus his verbis,
quæ præberet ei panem
(ex qua regione
quinquaginta talenta
redibant ei quotannis);
Lampsacum,
unde sumeret vinum;
Myuntem,
ex qua haberet obsonium.
Duo monumenta hujus
manserunt
ad nostram memoriam :
sepulcrum prope oppidum,
in quo sepultus est;
statuæ in foro Magnesiae.
Scriptum est multimodis
apud plerisque
de morte ejus;
sed nos
probamus potissimum
auctorem
eundem Thucydidem,
qui ait
illum mortuum morbo
Magnesiae :
neque negat famam fuisse
sumpsisse venenum
sua sponte,

qu'il est dit
avoir fait des paroles (parlé)
devant le roi
beaucoup plus aisément
que ne le pouvaient
ceux qui étaient nés en Perse.
Comme celui-ci
avait promis beaucoup de choses au roi,
et celle-ci très-agréable,
s'il voulait user de ses conseils,
celui-là (le roi) devoir accabler
la Grèce par la guerre,
gratifié de grands présents
par Artaxerxès,
il revint en Asie,
et établit à Magnésie
un domicile pour lui-même.
Car le roi
avait donné à lui cette ville,
s'étant servi de ces termes,
qui (qu'elle) fournirait à lui le pain
(de laquelle contrée
cinquante talents
étaient-de-revenu à lui annuellement);
Lampsaque,
d'où il tirerait le vin;
Myonte,
de laquelle il aurait (tirerait) les mets.
Deux monuments de celui-ci (Thémistocle)
sont restés [stocle]
jusqu'à notre souvenir (époque) :
le tombeau près de la ville,
dans lequel il fut enseveli;
des statues sur la place de Magnésie.
Il a été écrit de-diverses-façons
chez la plupart des historiens
touchant la mort de lui;
mais nous,
nous approuvons de-préférence
comme autorité
le même Thucydide,
qui dit
lui être mort de maladie
à Magnésie :
et il ne nie pas le bruit avoir été
Thémistocle avoir pris du poison
de son plein-gré,

quum se, quæ regi de Græcia opprimenda pollicitus esset, præstare posse desperaret. Idem, ossa ejus clam in Attica ab amicis esse sepulta, quoniam legibus non concederetur, quod proditiōnis esset damnatus, memoriæ prodidit.

ARISTIDES.

I. Aristides, Lysimachi filius, Atheniensis, æqualis fere fuit Themistocli. Itaque cum eo de principatu contendit : namque obtrectarunt inter se. In his autem cognitum est quanto antestaret eloquentia innocentia. Quanquam enim adeo excellebat Aristides abstinencia ut unus post hominum memoriā, quod quidem nos audierimus, cognomine *Justus* sit appellatus, tamen a Themistocle collabefactus, testula illa ¹, exsilio decem annorum mulctatus est. Qui quidem, quum intelligeret reprimi concitatam multitudinem non posse, ce-

sonné lui-même, désespérant de pouvoir réaliser la promesse qu'il avait faite au roi de conquérir la Grèce. Le même auteur rapporte que ses amis enterrèrent ses ossements dans l'Attique, mais en secret, parce qu'il avait été condamné pour crime de trahison, et que les lois ne permettaient pas de l'inhumer dans le pays.

ARISTIDE.

I. L'Athénien Aristide, fils de Lysimaque, était à peu près du même âge que Thémistocle; aussi lui disputa-t-il le premier rang dans la cité. Ils s'accusèrent mutuellement; mais on vit, dans leur rivalité, combien l'éloquence a d'avantage sur la vertu. Quoique Aristide eût acquis par son intégrité le surnom de *Juste*, titre dont jamais personne, que je sache, n'avait été honoré avant lui, il fut renversé par Thémistocle, et condamné par l'ostracisme à un bannissement de dix années. Sentant l'impossibilité de contenir une

quum desperaret se posse præstare quæ pollicitus esset regi de Græcia opprimenda. Idem prodidit memoriæ ossa ejus sepulta esse clam in Attica ab amicis, quoniam non concederetur legibus, quod damnatus esset proditiōnis.

ARISTIDES.

I. Aristides, filius Lysimachi, Atheniensis, fuit fere æqualis Themistocli. Itaque contendit cum eo de principatu : namque obtrectarunt inter se. Cognitum est autem in his quanto eloquentia antestaret innocentia. Quanquam enim Aristides excellebat adeo abstinencia ut unus post memoriā hominum, quod quidem nos audierimus, appellatus sit *Justus* cognomine, tamen, collabefactus a Themistocle, mulctatus est illa testula exsilio decem annorum. Qui quidem, quum intelligeret multitudinem concitatam non posse reprimi, cadensque

alors qu'il désespérait lui-même pouvoir exécuter ce qu'il avait promis au roi au-sujet de la Grèce devant être écrasée. Le même *historien* a transmis au souvenir les ossements de lui [l'Attique avoir été ensevelis furtivement dans par ses amis, parce que cela n'était pas permis par les lois, vu qu'il avait été condamné pour trahison.

ARISTIDE.

I. Aristide, fils de Lysimaque, Athénien, fut à-peu-près du-même-âge que Thémistocle. Aussi il rivalisa avec lui pour le premier-rang : car ils furent-ennemis entre eux (l'un de l'autre). Mais il fut reconnu en eux combien l'éloquence l'emportait sur l'intégrité. En effet quoique Aristide fût supérieur tellement par l'intégrité que seul de mémoire d'hommes, du moins que nous nous ayons appris, il ait été appelé le *Juste* par surnom, cependant, renversé par Thémistocle, il fut frappé par ce fameux ostracisme d'un exil de dix ans. Lequel à la vérité, comme il comprenait la multitude soulevée ne pouvoir pas être apaisée, et que se retirant

densque animadverteret quemdam scribentem ut patria pelleretur, quæsisse ab eo dicitur quare id faceret, aut quid Aristides commisisset cur tanta pœna dignus duceretur. Cui ille respondit se ignorare Aristidem, sed sibi non placere quod tam cupide elaborasset ut præter ceteros *Justus* appellaretur. Hic decem annorum legitimam pœnam non pertulit : nam, postquam Xerxes in Græciam descendit, sexto fere anno quam erat expulsus, populiscito in patriam restitutus est. Interfuit autem pugnae navali apud Salamina, quæ facta est priusquam pœna liberaretur.

II. Idem prætor fuit Atheniensium apud Plataeas, in prælio quo Mardonius fusus, barbarorumque exercitus interfectus est. Neque aliud est ullum hujus in re militari illustre factum quam hujus imperii memoria; justitiæ vero, et æquitatis, et innocentia, multa : imprimis quod ejus æquitate factum est,

multitude soulevée, il céda à l'orage. On dit que, voyant un citoyen voter son exil, il lui demanda pourquoi il agissait de la sorte, et quel crime avait commis Aristide pour être jugé digne d'une peine aussi rigoureuse. Cet homme lui répondit qu'il ne connaissait point Aristide, mais qu'il était choqué de ses efforts ambitieux pour se faire appeler *Juste* de préférence à tous ses concitoyens. Aristide ne subit pas entièrement les dix années d'exil portées par la loi. Six ans après, lors de la descente de Xerxès dans la Grèce, il fut rappelé dans sa patrie par un plébiscite. Déjà il avait assisté à la bataille navale de Salamine, avant que sa peine lui fût remise.

II. Il fut mis aussi, comme stratège, à la tête des Athéniens, dans la journée de Platée, où Mardonius fut défait, et les barbares taillés en pièces. Ce commandement est le seul grand fait militaire de sa vie; mais combien d'autres traits signalent son intégrité et sa jus-

animadverteret quemdam scribentem
ut pelleretur patria,
dicitur quæsisse ab eo
quare faceret id,
aut quid Aristides
commississet
cur duceretur dignus
tanta pœna.
Cui ille respondit
se ignorare Aristidem,
sed non placere sibi
quod elaborasset
tam cupide
ut appellaretur *Justus*
præter ceteros.
Hic non pertulit
pœnam legitimam
decem annorum :
nam, postquam Xerxes
descendit in Græciam,
fere sexto anno
quam expulsus erat,
restitutus est in patriam
populiscito.
Interfuit autem
pugnae navali
apud Salamina,
quæ facta est
priusquam liberaretur
pœna.

II. Idem
fuit prætor Atheniensium
apud Plataeas,
in prælio quo Mardonius
fusus est,
exercitusque barbarorum
interfectus.
Neque est
ullum factum illustre hujus
in re militari
aliud quam memoria
hujus imperii ;
multa vero
justitiæ, et æquitatis,
et innocentia :
imprimis quod factum est

il apercevait un certain *homme*
écrivain *sur son bulletin*
qu'il fût chassé de sa patrie,
est dit avoir demandé à lui
pourquoi il faisait cela,
ou ce qu'Aristide
avait commis
pour qu'il fût estimé digne
d'un si-grand châtement.
Auquel celui-là répondit
lui-même ne-pas-connaître Aristide,
mais *ceci* ne pas plaire à lui
qu'il eût travaillé
si ambitieusement
pour qu'il fût appelé le *Juste*
à-l'exclusion-de tous-les-autres.
Celui-ci (Aristide) n'endura-pas-juste
la peine légale [qu'au bout
des dix années :
car, après que Xerxès
fut descendu en Grèce,
environ la sixième année
après qu'il avait été banni,
il fut réintégré dans sa patrie
par un décret-du-peuple.
Or il assista
à la bataille navale
auprès de Salamine,
qui fut faite (livrée)
avant qu'il fût affranchi
de sa peine.

II. Le même *Aristide*
fut préteur des Athéniens
auprès de Platée,
dans le combat dans lequel Mardonius
fut défait,
et l'armée des barbares
taillée-en-pièces.
Et il n'existe
aucun fait illustre de celui-ci
dans l'art de-la-guerre
autre que le souvenir
de ce commandement ;
mais *il en existe* beaucoup
de sa justice, et de son équité,
et de son intégrité :
particulièrement *ceci*, qu'il fut fait

quum in communi classe esset Græciæ simul cum Pausania; quo duce Mardonius erat fugatus, ut summa imperii maritimi a Lacedæmoniis transferretur ad Athenienses. Namque, ante id tempus, et mari et terra duces erant Lacedæmonii; tum autem et intemperantia Pausaniæ et justitia factum est Aristidis ut omnes fere civitates Græciæ ad Atheniensium societatem se applicarent, et adversus barbaros hos duces deligerent sibi, quo facilius repellerent, si forte bellum renovare conarentur.

III. Ad classes ædificandas exercitusque comparandos, quantum pecuniæ quæque civitas daret, Aristides delectus est qui constitueret. Ejus arbitrio quadringena et sexagena talenta quotannis Delum sunt collata : id enim commune ærarium esse voluerunt. Quæ omnis pecunia postero tempore Athenas translata est². Hic qua fuerit abstinentia, nullum est certius

tice ! Le principal est que, lorsqu'il se trouva sur la flotte commune des Grecs, avec Pausanias, qui battit Mardonius, le commandement maritime fut transporté des Spartiates aux Athéniens. Les premiers avaient également commandé jusque-là sur mer et sur terre; mais alors le caractère emporté de Pausanias et la modération d'Aristide déterminèrent presque tous les peuples de la Grèce à s'unir aux Athéniens et à les mettre à leur tête contre les barbares, afin d'être plus en état de les repousser, s'ils tentaient jamais une nouvelle guerre.

III. Aristide fut chargé de régler la taxe que chaque ville devait fournir pour la construction des flottes et pour la levée des troupes. Ce fut d'après son avis qu'on déposa tous les ans à Delphes quatre cent soixante talents, dont on fit le trésor commun de la Grèce. Tout cet argent fut depuis transporté à Athènes. La preuve la plus certaine de

æquitate ejus, quum esset in classe communi Græciæ simul cum Pausania, quo duce Mardonius fugatus erat, ut summa imperii maritimi transferretur a Lacedæmoniis ad Athenienses. Namque, ante id tempus, Lacedæmonii erant duces et mari et terra; tum autem factum est et intemperantia Pausaniæ et justitia Aristidis ut fere omnes civitates Græciæ se applicarent ad societatem Atheniensium, et deligerent hos duces sibi adversus barbaros, quo repellerent facilius, si forte conarentur renovare bellum.

III. Aristides delectus est qui constitueret quantum pecuniæ quæque civitas daret ad ædificandas classes comparandosque exercitus. Arbitrio ejus quadringena et sexagena talenta collata sunt Delum quotannis : voluerunt enim id esse ærarium commune. Quæ pecunia omnis translata est Athenas tempore postero. Est nullum indicium certius qua abstinentia

par l'équité de lui, lorsqu'il était sur la flotte commune de la Grèce en-même-temps avec (que) Pausanias, lequel étant chef Mardonius avait été mis-en-fuite, à savoir que la suprématie du commandement maritime fût transportée des Lacédémoniens aux Athéniens. Car, avant ce temps, les Lacédémoniens étaient les chefs et sur mer et sur terre; mais alors il fut fait et par la violence de Pausanias et par la justice d'Aristide que presque toutes les cités de la Grèce s'attachèrent à l'alliance des Athéniens, et choisirent ceux-ci comme chefs pour eux-mêmes contre les barbares, afin qu'ils les repoussassent plus facilement si par hasard ils essayaient de recommencer la guerre.

III. Aristide fut choisi pour être celui qui établirait combien d'argent chaque cité donnerait pour construire des flottes et préparer des armées. D'après l'arbitrage de lui quatre-cents et soixante talents furent réunis à Délos tous-les-ans : car les Grecs voulurent cela être un trésor commun. Lequel argent tout-entier fut transporté à Athènes à une époque postérieure. Il n'y a aucune preuve plus certaine pour établir de quelle intégrité

[ment,

indicium quam quod, quum tantis rebus præfuisset, in tanta paupertate decessit ut, qui efferretur, vix reliquerit. Quo factum est ut filiæ ejus publice alerentur, et de communi ærario dotibus datis collocarentur. Decessit autem fere post annum quartum quam Themistocles Athenis erat expulsus.

PAUSANIAS.

I. Pausanias ¹, Lacedæmonius, magnus homo, sed varius in omni genere vitæ fuit : nam, ut virtutibus eluxit, sic vitiis est obrutus. Hujus illustrissimum est prælium apud Plateas : namque illo duce Mardonius, satrapes regius, natione Medus, regis gener, in primis omnium Persarum et manu fortis et consilii plenus, cum ducentis millibus peditum, quos viritim legerat ², et viginti millibus equitum, haud ita magna manu Græcia fugatus est, eoque ipse dux cecidit prælio. Qua vic-

l'intégrité d'Aristide, c'est qu'après avoir présidé à de si grandes opérations, il mourut dans une telle pauvreté qu'il laissa à peine de quoi fournir à ses funérailles. En sorte que ses filles furent nourries, dotées et mariées aux frais du trésor public. Il finit ses jours environ quatre ans après l'expulsion de Thémistocle.

PAUSANIAS.

I. Pausanias, de Sparte, fut un grand homme, sans doute, mais inégal et inconstant dans toute sa conduite. L'éclat de ses vertus fut effacé par ses vices. Sa bataille de Platée est très-célèbre; ce fut en effet sous sa conduite que Mardonius, Mède de nation, satrape et gendre de Darius, le plus vaillant et le plus habile des généraux de la Perse, à la tête de deux cent mille hommes de pied, tous gens d'élite, et de vingt mille cavaliers, fut mis en déroute par une armée peu nom-

hic fuerit,
quam quod,
quum præfuisset
tantis rebus,
decessit
in tanta paupertate
ut reliquerit vix
qui efferretur.
Quo factum est
ut filiæ ejus
alerentur publice,
et collocarentur dotibus
datis de ærario communi.
Decessit autem
fere quartum annum
postquam Themistocles
expulsus erat Athenis.

celui-ci fut,
que ce fait que,
après qu'il avait présidé
à de si-grandes affaires,
il mourut
dans une si-grande pauvreté
qu'il laissa à peine
de quoi il fût (de quoi être) enterré.
Par quoi il fut fait (d'où il résulta)
que les filles de lui
furent nourries aux-frais-de-l'État,
et furent établies avec des dots
données sur le trésor commun.
Or il mourut
environ la quatrième année
après que Thémistocle
avait été chassé d'Athènes.

PAUSANIAS.

I. Pausanias,
Lacedæmonius,
fuit magnus homo,
sed varius
in omni genere vitæ :
nam, ut eluxit virtutibus,
sic obrutus est vitiis.
Prælium hujus
apud Plateas
est illustrissimum :
namque, illo duce,
Mardonius, satrapes regius,
Medus natione,
gener regis,
et fortis manu
et plenus consilii [rum,
in primis omnium Persa-
cum ducentis millibus
peditum,
quos legerat viritim,
et viginti millibus
equitum,
fugatus est Græcia
manu haud ita magna,
duxque ipse
cecidit eo prælio.

PAUSANIAS.

I. Pausanias,
Lacédémonien,
fut un grand homme,
mais inconstant
en tout genre de vie :
car, comme il brilla par ses vertus,
ainsi il fut écrasé (fêtré) par ses vices.
Le combat de lui
auprès de Platée
est très-illustre :
car, celui-là étant chef,
Mardonius, satrape du-roi,
Mède de nation,
gendre du roi,
et vigoureux par le bras
et rempli de prudence
parmi les premiers de tous les Perses,
avec deux-cents milliers
de fantassins,
qu'il avait choisis individuellement,
et vingt milliers
de cavaliers,
fut chassé de Grèce
par une troupe pas tellement grande,
et le général lui-même
tomba (périt) dans cette bataille.

toria elatus, plurima miscere cœpit, et majora concupiscere. Sed primum in eo est reprehensus quod ex præda tripodem aureum Delphis posuisset, epigrammate scripto ¹, in quo erat hæc sententia, *suo ductu barbaros apud Platæas esse deletos, ejusque victoriæ ergo Apollini donum dedisse*. Hos versus Lacedæmonii exsculpsérunt, neque aliud scripserunt quam nomina earum civitatum quarum auxilio Persæ erant victi.

II. Post id prælium, eundem Pausaniam cum classe communi Cyprum atque Hellespontum miserunt, ut ex his regionibus barbarorum præsidia depelleret. Pari felicitate in ea re usus, elatius se gerere cœpit, majoresque appetere res. Nam quum, Byzantio expugnato, cepisset complures Persarum nobiles, atque in his nonnullos regis propinquos, hos clam

breuse, et perdit lui-même la vie dans le combat. Enflé de cette victoire, il commença à former des intrigues et à donner un libre essor à son ambition. La première action dont on le blâma, fut d'avoir fait graver sur un trépied d'or, qui lui était revenu du butin et qu'il avait placé dans le temple de Delphes, une inscription portant que sous sa conduite les barbares avaient été détruits à Platée, et qu'en reconnaissance de cette victoire il avait fait ce présent à Apollon. Les Lacédémoniens rayèrent cette inscription, et gravèrent seulement sur le trépied le nom des villes qui avaient contribué à la défaite des Perses.

II. Après cette bataille, le même Pausanias fut mis à la tête de la flotte commune des Grecs, et envoyé à l'île de Chypre et sur l'Hellespont, pour en chasser les garnisons barbares. Également heureux dans cette expédition, il en devint plus fier et plus ambitieux encore. Après s'être rendu maître de Byzance, il renvoya secrètement à Xerxès plusieurs prisonniers persans d'un rang distingué, et entre autres quelques parents de ce prince, et chercha à faire

Qua victoria elatus,
cœpit
miscere plurima,
et concupiscere majora.
Sed primum
reprehensus est in eo
quod posuisset Delphis
tripodem aureum
ex præda,
epigrammate scripto,
in quo erat hæc sententia,
« Suo ductu
barbaros deletos esse
apud Platæas,
dedisseque donum Apollini
ergo hujus victoriæ. »
Lacedæmonii
exsculpsérunt hos versus,
neque scripserunt aliud
quam nomina
earum civitatum
auxilio quarum
Persæ victi erant.

II. Post id prælium,
miserunt
eundem Pausaniam
cum classe communi
Cyprum atque
Hellespontum,
ut depelleret
ex his regionibus
præsidia barbarorum.
Usus felicitate pari
in ea re,
cœpit se gerere
elatius,
appetereque
res majores.
Nam quum,
Byzantio expugnato,
cepisset
complures nobiles
Persarum,
atque in his
nonnullos propinquos
regis
remisit hos clam Xerxi,

Par laquelle victoire enorgueilli,
il commença
à brouiller de très-nombreuses affaires,
et à convoiter de plus grandes destinées.
Mais d'abord
il fut blâmé en ceci
qu'il avait déposé (consacré) à Delphes
un trépied d'or
provenant du butin,
une inscription ayant été écrite,
dans laquelle était ce sens,
« Sous sa conduite
les barbares avoir été anéantis
auprès de Platée,
et lui avoir donné ce don à Apollon
à cause de cette victoire. »
Les Lacédémoniens
effacèrent ces lignes,
et n'écrivirent pas autre chose
que les noms
de ces cités
par le secours desquelles
les Perses avaient été vaincus.

II. Après cette bataille,
ils envoyèrent
le même Pausanias
avec la flotte commune
à Cypr
et dans l'Hellespont,
afin qu'il chassât
de ces pays
les garnisons des barbares.
Ayant usé d'un bonheur égal
dans cette entreprise,
il commença à se conduire
d'une manière plus-superbe,
et à ambitionner
une fortune plus grande.
Car comme,
Byzance ayant été forcée,
il avait pris
plusieurs nobles
d'entre les Perses,
et parmi ceux-ci
quelques proches
du roi,
il renvoya ceux-ci furtivement à Xerxès,

Xerxi remisit, simulans ex vinculis publicis effugisse; et cum his Gongylum Eretriensem, qui litteras regi redderet, in quibus hæc fuisse scripta Thucydides memoriæ prodidit: « Pausanias, dux Spartæ, quos Byzantii ceperat, postquam propinquos tuos cognovit, tibi muneri misit; seque tecum affinitate conjungi cupit. Quare, si tibi videtur, des ei filiam tuam nuptum. Id si feceris, et Spartam et ceteram Græciam sub tuam potestatem se, adjuvante te, redacturum pollicetur. His de rebus si quid geri volueris, certum hominem ad eum mittas face¹, cum quo colloquatur. » Rex, tot hominum salute tam sibi necessariorum² magnopere gavisus, confestim cum epistola Artabazum ad Pausaniam mittit, in qua eum collaudat, ac petit ne cui rei parcat ad ea perficienda quæ pollicetur: si fecerit, nullius rei a se repulsam laturum. Hujus Pausanias

croire qu'ils s'étaient évadés des prisons publiques. Il fit partir avec eux un certain Gongyle, d'Érétrie, chargé pour le roi d'une lettre qui, au rapport de Thucydide, était conçue en ces termes: « Pausanias, chef des Spartiates, ayant reconnu que les prisonniers qu'il a faits à Byzance sont tes parents, te les renvoie à titre de présent. Il désire s'unir à toi par les liens du sang, et te prie, si tu le trouves bon, de lui donner ta fille en mariage. A cette condition, il promet de t'aider à réduire sous ta puissance et la ville de Sparte et toutes les autres cités de la Grèce. Si tu veux donner suite à ces propositions, envoie-moi un homme sûr, avec lequel je puisse conférer. » Xerxès, ravi du salut de tant d'hommes qui lui étaient si nécessaires, envoie sur-le-champ Artabaze à Pausanias, avec une lettre dans laquelle il le comble de louanges et lui demande de ne rien épargner pour effectuer ses promesses; ajoutant que, s'il réussissait, rien ne lui serait refusé. Pausanias, instruit des dispositions du roi,

simulans effugisse	feignant eux s'être enfuis
ex vinculis publicis;	des liens (prisons) de-l'État;
et cum his	et avec ceux-ci
Gongylum Eretriensem,	Gongyle d'Érétrie,
qui redderet regi litteras,	qui devait remettre au roi une lettre,
in quibus	dans laquelle
Thucydides	Thucydide
prodidit memoriæ	a transmis à la mémoire
hæc scripta fuisse:	ceci avoir été écrit:
« Pausanias, dux Spartæ,	« Pausanias, général de Sparte,
misit tibi muneri	a envoyé à toi en présent
quos ceperat Byzantii,	ceux qu'il avait pris à Byzance,
postquam cognovit	après qu'il a appris
tuos propinquos;	eux être tes proches;
cupitque	et il souhaite
se conjungi tecum	lui-même être uni avec toi
affinitate.	par l'affinité.
Quare, si videtur tibi,	C'est-pourquoi, si cela semble-bon à toi,
des ei tuam filiam nuptum.	donne-lui ta fille à épouser.
Si feceris id,	Si tu as fait cela,
pollicetur, te adjuvante,	il promet, toi l'aidant,
redacturum	devoir réduire
sub tuam potestatem	sous ton pouvoir
et Spartam	et Sparte
et ceteram Græciam.	et le reste-de la Grèce.
Si volueris	Si tu veux
quid geri	quelque chose s'exécuter
de his rebus,	touchant ces affaires,
face mittas ad eum	fais en sorte que tu envoies vers lui
hominem certum,	un homme sûr,
cum quo colloquatur. »	avec lequel il confère. »
Rex, gavisus magnopere	Le roi, s'étant réjoui grandement
salute tot hominum	du salut de tant d'hommes
tam necessariorum sibi,	si nécessaires à lui,
confestim	aussitôt
mittit Artabazum	envoie Artabaze
ad Pausaniam	vers Pausanias
cum epistola,	avec une lettre,
in qua collaudat eum,	dans laquelle il loue-grandement lui,
ac petit	et demande
ne pareat cui rei	qu'il n'épargne aucune chose
ad perficienda	pour accomplir
ea quæ pollicetur:	ce qu'il promet:
si fecerit,	ajoutant, s'il le faisait, [de lui
laturum a se	Pausanias ne devoir remporter d'auprès
repulsam nullius rei.	le refus d'aucune chose.
Voluntate hujus cognita,	La volonté de celui-ci étant connue,

voluntate cognita, alacrior ad rem gerendam factus, in suspicionem cecidit Lacedæmoniorum. In quo facto domum revocatus, accusatus capitis, absolvitur; mulctatur tamen pecunia. Quam ob causam ad classem remissus non est ¹.

III. At ille, post non multo, sua sponte ad exercitum rediit, et ibi non callida, sed dementi ratione, cogitata patefecit. Non enim mores patrios solum, sed etiam cultum vestitumque mutavit. Apparatu regio utebatur, veste Medica; satellites Medi et Ægyptii sequebantur; epulabatur more Persarum, luxuriosius quam qui aderant perpeti possent; aditum petentibus conveniendi non dabat: superbe respondebat et crudeliter imperabat. Spartam redire nolebat: Colonas, qui locus in agro Troadis est, se contulerat; ibi consilia quum patriæ tum sibi inimica capiebat. Id postquam Lacedæmonii resciverunt

en devint plus ardent à poursuivre son projet, et se rendit suspect aux Lacédémoniens. Rappelé à Sparte au milieu de ses menées, on le mit en jugement. Il fut absous, mais condamné cependant à une amende; aussi ne lui rendit-on pas le commandement de la flotte.

III. Il retourna de lui-même peu de temps après à l'armée; et s'y conduisant non en homme adroit, mais en insensé, il y fit connaître ses desseins. Il quitta non-seulement les mœurs, mais encore les manières et l'habillement de son pays. Il avait un faste royal, portait l'habit médique, se faisait suivre d'une garde de Mèdes et d'Égyptiens. Sa table, servie dans le goût des Perses, était d'un luxe insupportable à ses convives mêmes. Il était inaccessible à ceux qui voulaient l'approcher; il répondait avec hauteur; il commandait avec dureté. Ne voulant plus retourner à Sparte, il s'était transporté à Colone, ville de la Troade. Là il tramait des complots également funestes à sa patrie et à lui-même. Quand les Lacédémoniens en furent informés, ils lui envoyèrent des députés avec la scytale, sur la-

Pausanias, factus alacrior ad gerendam rem, cecidit in suspicionem Lacedæmoniorum. In quo facto revocatus domum, accusatus capitis, absolvitur; mulctatur tamen pecunia. Ob quam causam non remissus est ad classem.

III. At ille, non multo post, rediit sua sponte ad exercitum, et ibi patefecit cogitata ratione non callida, sed dementi. Mutavit enim non solum mores patrios, sed etiam cultum vestitumque. Utebatur apparatu regio, veste Medica; satellites Medi et Ægyptii sequebantur; epulabatur more Persarum, luxuriosius quam qui aderant poterant perpeti; non dabat petentibus aditum conveniendi; respondebat superbe et imperabat crudeliter. Nolebat redire Spartam: se contulerat Colonas, qui locus est in agro Troadis; ibi capiebat consilia inimica quum patriæ tum sibi. Postquam Lacedæmonii resciverunt id, miserunt ad eum legatos

Pausanias, rendu plus empressé pour exécuter l'affaire, tomba dans le soupçon (se rendit suspect) des (aux) Lacédémoniens. Sur ce fait rappelé dans sa patrie, accusé de crime-capital, il est absous; [amende]. il est puni cependant par l'argent (d'une) Pour lequel motif il ne fut pas renvoyé à la flotte.

III. Mais celui-là, pas beaucoup après, retourna de son propre-mouvement près de l'armée, et là découvrit ses desseins par un système non adroit, mais insensé. Il changea en effet non-seulement les mœurs de-la-patrie, mais encore la manière-de-vivre et la manière-de-se-vêtir. Il faisait-usage d'un appareil royal, d'une robe mède; des satellites mèdes et égyptiens le suivaient; il festinait à la manière des Perses, avec-plus-de-somptuosité que ceux qui assistaient ne pouvaient le supporter; [daient] il ne donnait pas à ceux qui le demandaient accès pour le trouver; il répondait orgueilleusement et commandait durement. Il ne-voulait-pas revenir à Sparte: il s'était transporté à Colones, lequel endroit est sur le territoire de la Troade; là il prenait (formait) des résolutions hostiles et à la patrie et à lui-même. Lorsque les Lacédémoniens eurent appris ceci, ils envoyèrent vers lui des députés

verunt, legatos ad eum cum scytala¹ miserunt, in qua, more illorum, erat scriptum, nisi domum reverteretur, se capitis eum damnaturos. Hoc nuntio commotus, sperans se etiam tum pecunia et potentia instans periculum posse depellere, domum rediit. Huc ut venit, ab ephoris in vincula publica conjectus est : licet enim legibus eorum cuivis ephoro hoc facere regi. Hinc tamen se expedivit. Neque eo magis carebat suspicione : nam opinio manebat, eum cum rege habere societatem. Est genus quoddam hominum, quod *helotes*² vocatur, quorum magna multitudo agros Lacedæmoniorum colit servorumque munere fungitur. Hos quoque sollicitare spe libertatis existimabatur ; sed, quod harum rerum nullum erat apertum crimen quo argui posset, non putabant de tali tamque claro viro suspicionibus oportere judicari, sed exspectandum dum se ipsa res aperiret.

quelle, selon leur usage, ils avaient écrit que, s'il ne revenait point, ils le condamneraient à mort. Pausanias, vivement ému de ce message, retourna à Sparte, espérant pouvoir encore écarter ce pressant danger par son argent et sa puissance. A peine y fut-il arrivé, que les éphores le firent mettre en prison, les lois donnant à chacun de ces magistrats le pouvoir d'en user de cette sorte à l'égard du roi. Il se tira cependant de cette situation, mais il n'en resta pas moins suspect. On persistait à croire qu'il avait des intelligences avec le roi de Perse. Il est une classe nombreuse d'hommes, appelés *ilotes*, qui cultivent les terres des Spartiates et leur servent d'esclaves. On soupçonnait encore Pausanias de vouloir les soulever en leur faisant espérer la liberté. Mais comme on n'avait aucune preuve évidente par laquelle on pût le convaincre, on ne crut pas devoir juger, sur de simples soupçons, un homme si considérable et si illustre ; mais on résolut d'attendre que le fait se découvrit de lui-même.

cum scytala,
in qua, more illorum,
erat scriptum,
nisi reverteretur domum,
se damnaturos eum
capitis.
Commotus hoc nuntio,
sperans se etiam tum
posse depellere
pecunia et potentia
periculum instans,
rediit domum.
Ut venit huc,
conjectus est ab ephoris
in vincula publica :
legibus enim eorum
licet cuivis ephoro
facere hoc regi.
Tamen se expedivit hinc.
Neque carebat suspicione
eo magis :
nam opinio manebat,
eum habere societatem
cum rege.
Est quoddam genus
hominum,
quod vocatur helotes,
quorum magna multitudo
colit agros
Lacedæmoniorum
fungiturque
munere servorum.
Existimabatur
sollicitare hos quoque
spe libertatis ;
sed quod erat
nullum crimen apertum
quo posset argui
harum rerum,
non putabant
oportere judicari
suspicionibus
de viro tali
tamque claro,
sed exspectandum
dum res ipsa
se aperiret.

avec la scytale,
sur laquelle, selon l'usage de ceux-là,
il était écrit,
s'il ne revenait pas à sa demeure,
eux-mêmes devoir condamner lui
à la peine-capitale.
Ému par ce message,
espérant lui-même encore alors
pouvoir écarter
par l'argent et le crédit
le danger qui le menaçait,
il retourna à sa demeure.
Dès qu'il fut arrivé là,
il fut jeté par les éphores
dans les chaînes (la prison) d'État :
car d'après les lois d'eux
il est permis à tout éphore
de faire cela au roi.
Cependant il se tira de là.
Et il n'était-pas-exempt de soupçon
pour cela davantage :
car l'opinion persistait,
lui avoir une alliance
avec le roi de Perse.
Il est une certaine classe
d'hommes,
qui est appelée les ilotes,
desquels une grande multitude
cultive les champs
des Lacedémoniens
et s'acquitte
des fonctions d'esclaves.
Il était présumé
chercher-à-soulever ceux-ci aussi
par l'espoir de la liberté ;
mais parce qu'il n'existait
aucun grief manifeste
sur lequel il pût être accusé
de ces pratiques,
ils ne pensaient pas
qu'il fallût qu'on jugeât
d'après des soupçons
au-sujet-d'un personnage tel
et tellement illustre,
mais qu'on devait attendre
que la chose elle-même
se découvrit.

IV. Interim Argilius quidam, adolescentulus, quum epistolam a Pausania ad Artabazum accepisset, eique in suspicionem venisset aliquid in ea de se esse scriptum, quod nemo eorum redisset qui super tali causa eodem missi erant, vincula epistolæ laxavit¹, signoque detracto cognovit, si pertulisset, sibi esse pereundum. Erant in eadem epistola quæ ad ea pertinebant quæ inter regem Pausaniamque convenerant. Has ille litteras ephoris tradidit. Non est prætereunda gravitas Lacedæmoniorum hoc loco. Nam ne hujus quidem indicio impulsus sunt ut Pausaniam comprehenderent; neque prius vim adhibendam putaverunt quam se ipse indicasset. Itaque huic indici, quid fieri vellent, præceperunt. Fanum Neptuni est Tænari², quod violari nefas putant Græci. Eo ille index confugit; in ara consedit. Hanc juxta, locum fecerunt

IV. Sur ces entrefaites, un jeune homme, nommé Argilius, fut chargé par Pausanias d'une lettre pour Artabaze. Comme aucun de ceux qui étaient partis avec de pareils messages n'était revenu, il soupçonna qu'il était fait quelque mention de lui. Il délia la lettre, et après l'avoir décachetée, vit que, s'il la portait, c'était fait de lui. Elle contenait d'ailleurs des détails relatifs au traité conclu entre Pausanias et le roi de Perse. Argilius remit cette lettre aux éphores. Je dois remarquer ici la sage circonspection des magistrats de Sparte; l'indice même fourni par le jeune homme ne les décida point à faire arrêter Pausanias, et ils ne crurent devoir user de rigueur que lorsqu'il se serait découvert lui-même. Ils donnèrent pour cela leurs ordres au dénonciateur. Il y a à Ténare un temple de Neptune, que les Grecs regardent comme inviolable. Argilius s'y réfugia, et s'assit sur l'autel. On avait pratiqué tout auprès une loge souter-

IV. Interim quidam Argilius, adolescens, quum accepisset epistolam a Pausania ad Artabazum, venissetque in suspicionem aliquid de se scriptum esse in ea, quod nemo eorum qui missi erant eodem super tali causa redisset, laxavit vincula epistolæ, signoque detracto cognovit pereundum esse sibi, si pertulisset. In eadem epistola erant quæ pertinebant ad ea quæ convenerant inter regem Pausaniamque. Ille tradidit has litteras ephoris. Gravitas Lacedæmoniorum hoc loco non est prætereunda. Nam impulsus sunt ne indicio quidem hujus ut comprehenderent Pausaniam; neque putaverunt vim adhibendam prius quam ipse se indicasset. Itaque præceperunt huic indici quid vellent fieri. Est Tænari fanum Neptuni, quod violari Græci putant nefas. Ille index confugit eo; consedit in ara. Juxta hanc, fecerunt sub terra locum

IV. Sur-ces-entrefaites un certain Argilius, jeune-homme, comme il avait reçu une lettre de Pausanias pour Artabaze, et qu'il était venu en soupçon à lui quelque chose touchant lui-même avoir été écrit dans cette lettre, parce qu'aucun de ceux qui avaient été envoyés au-même-endroit sur un tel motif n'était revenu, délia les liens de la lettre, et le cachet ayant été ôté reconnut qu'il lui aurait fallu périr, s'il l'avait portée-à-destination. Dans la même lettre étaient des choses qui se rapportaient à ce qui avait été convenu entre le roi et Pausanias. Celui-là remit cette lettre aux éphores. La prudence des Lacédémoniens en cette circonstance n'est pas à-passer-sous-silence. Car ils ne furent poussés pas même par la dénonciation de celui-ci à ce qu'ils arrêtaient Pausanias; et ils ne pensèrent pas la violence devoir être employée avant que lui-même se fût trahi. En-conséquence ils prescrivirent à ce dénonciateur ce qu'ils voulaient être fait (qu'il fit). Il existe à Ténare un temple de Neptune, lequel être violé (dont la violation) les Grecs pensent chose-impie (est une) Ce dénonciateur [impiété chez les Grecs). se réfugia là; il s'assit à l'autel. Auprès de cet autel, ils pratiquèrent sous terre un endroit

sub terra, ex quo posset audiri si quis quid loqueretur cum Argilio; huc ex ephoris quidam descenderunt. Pausanias, ut audivit Argilium confugisse in aram, perturbatus eo venit; quem quum supplicem dei videret in ara sedentem, quærit causæ quid sit tam repentino consilio. Huic ille, quid ex litteris comperisset, aperit. Tanto magis Pausanias perturbatus, orare cœpit ne enuntiaret, nec se, meritum de illo optime, proderet. Quod si eam veniam sibi dedisset, tantisque implicitum rebus sublevasset, magno ei præmio futurum.

V. His rebus ephori cognitiss, satius putaverunt in urbe eum comprehendi. Quo quum essent profecti, et Pausanias, placato Argilio, ut putabat, Lacedæmonem reverteretur, in itinere quum jam in eo esset ut comprehenderetur, e vultu cujusdam ephori, qui eum admonere cupiebat, insidias sibi

raine d'où l'on pouvait entendre ceux qui viendraient lui parler. Quelques éphores y descendirent. Dès que Pausanias eut appris qu'Argilius s'était réfugié dans ce temple, il y accourut tout troublé. Le voyant sur l'autel, dans la posture d'un suppliant, il lui demanda la raison d'une démarche si subite. Argilius lui déclara ce qu'il avait appris par la lettre. Pausanias, encore plus effrayé, le prie de ne rien révéler et de ne point trahir son bienfaiteur, lui protestant que, s'il lui rendait ce service et le faisait sortir d'un si cruel embarras, il en serait amplement récompensé.

V. Les éphores, ainsi instruits de tout, jugèrent plus à propos de faire arrêter le coupable dans la ville; et ils en prirent le chemin. Pausanias, croyant avoir gagné Argilius, y retournait aussi. Comme on était sur le point de l'arrêter en route, il comprit à la mine d'un éphore, qui voulait l'avertir du danger, qu'on cher-

ex quo posset audiri si quis loqueretur quid cum Argilio; quidam ex ephoris descenderunt huc. Pausanias, ut audivit Argilium confugisse in aram, venit eo perturbatus; quem quum videret sedentem in ara supplicem dei, quærit quid causæ sit consilio tam repentino. Ille aperit huic quid comperisset ex litteris. Pausanias tanto magis perturbatus cœpit orare ne enuntiaret, nec proderet se, meritum optime de illo. Quod si dedisset sibi hanc veniam, sublevassetque implicitum tantis rebus, futurum ei magno præmio. V. Ephori, his rebus cognitiss, putaverunt satius eum comprehendi in urbe. Quo quum profecti essent, et Pausanias, Argilio placato, ut putabat, reverteretur Lacedæmonem, in itinere, quum jam esset in eo ut comprehenderetur, intellexit e vultu cujusdam ephori, qui cupiebat admonere eum,

duquel il pourrait être entendu (on pour- si quelqu'un [rait entendre] disait quelque chose avec (à) Argilius; quelques-uns d'entre les éphores descendirent là. Pausanias, dès qu'il eut appris Argilius s'être réfugié à l'autel, vint là tout-troublé; comme il voyait celui-ci assis à l'autel en suppliant du dieu, il lui demande quoi de (quel) motif il y a à une résolution si soudaine. Celui-là découvre à celui-ci (à Pausanias) ce qu'il avait appris d'après la lettre. Pausanias d'autant plus troublé commença à le prier qu'il ne le dénonçât pas, [nias), et qu'il ne trahît pas lui-même (Pausanias) qui avait mérité très-bien de lui (d'Argilius). Que s'il avait donné à lui cette faveur, et avait dégagé lui embarrassé dans de si-grandes affaires, cela devoir être à lui (cela lui vaudrait) à grande (une grande) récompense. V. Les éphores, ces choses ayant été constatées, jugèrent préférable lui être arrêté dans la ville. Comme ils étaient partis pour aller là, et que Pausanias, Argilius ayant été apaisé, à ce qu'il croyait, retournait à Lacédémone, en route, lorsque déjà il était à ce point qu'il fût saisi, il comprit d'après le visage d'un certain éphore, qui désirait avertir lui,

fieri intellexit. Itaque, paucis ante gradibus quam qui sequebantur, in ædem Minervæ, quæ *Chalciœcus* ¹ vocatur, confugit. Hinc ne exire posset, statim ephori valvas ejus ædis obstruxerunt, tectumque sunt demoliti, quo facilius sub divo interiret. Dicitur eo tempore matrem Pausaniæ vixisse, eamque, jam magno natu, postquam de scelere filii comperit, in primis, ad filium claudendum, lapidem ad introitum ædis attulisse. Sic Pausanias magnam belli gloriam turpi morte maculavit. Hic quum semianimis de templo elatus esset, confestim animam efflavit. Cujus mortui corpus quum eodem nonnulli dicerent inferri oportere, quo hi qui ad supplicium essent dati, displicuit pluribus; et procul ab eo loco infoderunt quo erat mortuus. Inde posterius dei Delphici responso erutus, atque eodem loco sepultus ubi vitam posuerat.

chait à le surprendre. Il se réfugia donc dans le temple de Minerve appelé Chalciœcus, en devançant de peu ceux qui le poursuivaient. Les éphores en firent aussitôt murer les portes, afin qu'il ne pût en sortir, et on démolit le toit, pour qu'exposé à l'air, il mourût plus vite. On dit que sa mère vivait encore en ce temps-là, et que cette femme, alors très-âgée, ayant appris le crime de son fils, s'empessa d'apporter une pierre à l'entrée du temple, pour l'y enfermer. C'est ainsi que Pausanias souilla par l'infamie de sa mort l'éclat de sa vie militaire. A peine l'eut-on tiré du temple, à demi mort, qu'il expira. Quelques-uns disaient qu'il fallait porter son cadavre au même endroit que les corps des suppliciés; mais cet avis fut désapprouvé du plus grand nombre. On l'enterra loin du lieu où il était mort. Dans la suite, il fut exhumé par l'ordre de l'oracle de Delphes, et enseveli dans l'endroit même où il avait cessé de vivre.

insidias fieri sibi. Itaque, paucis gradibus antequam qui sequebantur, confugit in ædem Minervæ, quæ vocatur Chalciœcus. Ne posset exire hinc, statim ephori obstruxerunt valvas ejus ædis, demolitique sunt tectum, quo interiret facilius sub divo. Dicitur matrem Pausaniæ vixisse eo tempore, eamque, jam magno natu, postquam comperit de scelere filii, attulisse lapidem in primis ad introitum ædis ad claudendum filium. Sic Pausanias maculavit morte turpi magnam gloriam belli. Quum hic elatus esset de templo semianimis, confestim efflavit animam. Cujus mortui quum nonnulli dicerent oportere corpus inferri quo hi qui dati essent ad supplicium, displicuit pluribus; et infoderunt procul ab eo loco quo mortuus erat. Erutus inde posterius responso dei Delphici, atque sepultus eodem loco ubi posuerat vitam.

des embûches se faire (être tendues) à lui-
En-conséquence, [même.
quelques pas [gnissent,
avant que ceux qui le suivaient l'attei-
il se réfugia dans le temple de Minerve,
qui est appelé Chalciœcus.
Pour qu'il ne pût pas sortir de là,
aussitôt les éphores
murèrent les portes
de ce temple,
et démolirent le toit,
afin qu'il périt plus facilement
au grand-air.
Il est dit (on dit) la mère de Pausanias
avoir vécu *encore* à cette époque,
et elle, déjà d'un grand âge,
après qu'elle eut été informée
du crime de son fils, [miers
avoir apporté une pierre parmi les pre-
à l'entrée du temple
pour enfermer son fils.
Ainsi Pausanias
souilla par une mort honteuse
une grande gloire de guerre.
Lorsque celui-ci
eut été emporté du temple
à-demi-mort,
aussitôt il exhala le souffle.
Duquel étant mort
comme quelques-uns disaient
qu'il fallait le corps être porté
où *étaient portés* ceux
qui avaient été livrés
au supplice,
cela déplut à de plus nombreux;
et ils l'enterrèrent
loin de cet endroit
où il était mort.
Il fut déterré de là plus tard
sur une réponse du dieu de-Delphes,
et enseveli dans le même endroit
où il avait quitté la vie.

CIMON.

I. Cimon, Miltiadis filius, Atheniensis, duro admodum initio usus est adolescentiæ. Nam, quum pater ejus litem æstimatam populo solvere non potuisset, ob eamque causam in vinculis publicis decessisset, Cimon eadem custodia tenebatur¹, neque legibus Atheniensium emitti poterat, nisi pecuniam, qua pater mulctatus esset, solvisset. Habebat autem in matrimonio sororem germanam suam, nomine Elpinicen, non magis amore quam more ductus : nam Atheniensibus licet eodem patre natas uxores ducere. Hujus conjugii cupidus Callias quidam, non tam generosus quam pecuniosus, qui magnas pecunias ex metallis fecerat, egit cum Cimone ut eam sibi uxorem daret : id si impetrasset, se pro illo pecuniam soluturum. Is quum talem conditionem aspernaretur, Elpinice negavit se passuram Miltiadis progeniem in vinculis publicis

CIMON.

I. La première jeunesse de Cimon l'Athénien, fils de Miltiade, fut extrêmement dure ; son père n'ayant pu payer l'amende à laquelle le peuple l'avait condamné, et étant mort en prison, il y fut détenu lui-même, et les lois ne permettaient pas qu'il recouvrât sa liberté avant d'avoir acquitté cette amende. Il avait épousé sa sœur, nommée Elpinicé, suivant en cela sa propre inclination autant que l'usage du pays ; car il est permis aux Athéniens d'épouser leur sœur de père. Un certain Callias, qui s'était enrichi dans les mines et qui avait moins de naissance que d'argent, désirant posséder Elpinicé, proposa à Cimon de payer pour lui, s'il voulait la lui céder pour épouse. Cimon rejetant cette offre avec mépris, Elpinicé protesta qu'elle ne laisserait point éteindre dans les fers la race de Miltiade,

CIMON.

I. Cimon,
filius Miltiadis,
Atheniensis,
usus est initio adolescentiæ
admodum duro.
Nam, quum pater ejus
non potuisset
solvere populo
litem æstimatam,
ob eamque causam
decessisset
in vinculis publicis,
Cimon tenebatur
eadem custodia,
neque poterat emitti
legibus Atheniensium,
nisi solvisset pecuniam
qua pater mulctatus esset.
Habebat autem
in matrimonio
suam sororem germanam,
nomine Elpinicen,
ductus
non magis amore
quam more :
nam licet Atheniensibus
ducere uxores
natas eodem patre.
Quidam Callias
cupidus conjugii hujus,
non tam generosus
quam pecuniosus,
qui fecerat ex metallis
magnas pecunias,
egit cum Cimone
ut daret eam sibi
uxorem :
si impetrasset id,
se soluturum pecuniam
pro illo.
Quum is aspernaretur
talem conditionem,
Elpinice
negavit se passuram
progeniem Miltiadis

CIMON.

I. Cimon,
fils de Miltiade,
Athénien,
fit-usage d'un commencement de jeunesse
fort dur.
Car, comme le père de lui
n'avait pas pu
payer au peuple
les dépens fixés,
et pour ce motif
était mort
dans les chaînes (la prison) d'État,
Cimon était tenu
sous la même garde,
et ne pouvait pas être relâché
d'après les lois des Athéniens,
s'il n'avait payé la somme-d'argent
dont son père avait été frappé *comme*
Or il avait [amende.]
en mariage
sa sœur germaine,
de nom (appelée) Elpinicé,
ayant été conduit à l'épouser
non plus par l'amour
que par la coutume :
car il est permis aux Athéniens
d'emmener *pour* épouses (d'épouser)
des femmes nées du même père *qu'eux*.
Un certain Callias
désireux de l'hymen de celle-ci,
homme qui n'était pas aussi noble
que riche-en-argent,
qui s'était fait (avait retiré) des mines
de grandes sommes-d'argent,
négoçia avec Cimon
pour qu'il donnât elle à lui-même
comme épouse :
disant, s'il avait obtenu cela,
lui-même devoir payer la somme
pour celui-là (Cimon).
Comme celui-ci (Cimon) rejetait
un tel arrangement,
Elpinicé [ne souffrirait pas]
nia elle-même devoir souffrir (dit qu'elle
le rejeton de Miltiade

interire, quoniam prohibere posset; seque Calliæ nupturam, si ea, quæ polliceretur, præstitisset.

II. Tali modo custodia liberatus, Cimon celeriter ad principatum pervenit. Habebat enim satis eloquentiæ, summam liberalitatem, magnam prudentiam quum juris civilis tum rei militaris, quod cum patre a puero in exercitu fuerat versatus. Itaque hic et populum urbanum in sua tenuit potestate, et apud exercitum plurimum valuit auctoritate. Primum, imperator, apud flumen Strymona magnas copias Thracum fugavit; oppidum Amphipolim constituit, eoque decem millia Atheniensium in coloniam misit. Idem iterum, apud Mycalen¹, Cypriorum et Phœnicum ducentarum navium classem devictam cepit; eodemque die pari fortuna in terra usus est: namque, hostium navibus captis, statim ex classe copias suas

alors qu'elle pouvait l'empêcher, et qu'elle s'unirait à Callias, s'il remplissait sa promesse.

II. Cimon, devenu libre de cette manière, parvint rapidement aux premières magistratures. Il avait en effet assez d'éloquence, une extrême générosité, une grande connaissance du droit civil et de l'art militaire, car il avait vécu dans les camps avec son père depuis son enfance. Aussi domina-t-il complètement ses concitoyens, et eut-il beaucoup d'autorité dans les armées. Élevé au commandement, il mit d'abord en fuite, sur les bords du fleuve Strymon, les nombreuses troupes des Thraces. Il fonda la ville d'Amphipolis, et y envoya une colonie de dix mille Athéniens. Il défit encore, près de Mycale, la flotte des Cypriens et des Phéniciens, composée de deux cents voiles, et la captura. Le même jour, il eut sur terre et sur mer un égal succès: car, dès qu'il se fut emparé des vaisseaux ennemis,

interire
in vinculis publicis,
quoniam posset prohibere;
seque nupturam Calliæ,
si præstitisset
ea quæ polliceretur.

II. Liberatus custodia
tali modo,
Cimon pervenit celeriter
ad principatum.
Habebat enim
satis eloquentiæ,
summam liberalitatem,
magnam prudentiam
quum juris civilis
tum rei militaris,
quod a puero
versatus fuerat cum patre
in exercitu.
Itaque hic
et tenuit in sua potestate
populum urbanum,
et valuit plurimum
apud exercitum
auctoritate.
Primum, imperator,
fugavit
apud flumen Strymona
magnas copias Thracum;
constituit
oppidum Amphipolim,
misitque eo in coloniam
decem millia
Atheniensium.
Idem iterum,
apud Mycalen,
cepit devictam
classem
ducentarum navium
Cypriorum et Phœnicum;
eodemque die
usus est in terra
fortuna pari:
namque, navibus hostium
captis,
statim eduxit suas copias
ex classe,

mourir
dans les chaînes (la prison) d'État,
puisqu'elle pouvait l'empêcher;
et elle dit elle-même devoir épouser Callias,
s'il avait exécuté
ce qu'il promettait.

II. Délivré de garde (prison)
d'une telle façon,
Cimon arriva promptement
au premier-rang.
Il avait en effet
assez d'éloquence,
une très-haute libéralité,
une grande connaissance
tant du droit civil
que de l'art militaire,
parce que dès le temps où il était enfant
il avait vécu avec son père
à l'armée.
En-conséquence celui-ci
et tint en son pouvoir
le peuple de-la-ville,
et eut-du-crédit très-grandement
auprès de l'armée
par son autorité.
D'abord, étant général,
il mit-en-fuite
auprès du fleuve Strymon
de grandes troupes de Thraces;
il établit (fonda)
la ville d'Amphipolis,
et envoya là en colonie
dix milliers
d'Athéniens.
Le même Cimon de nouveau,
auprès de Mycale,
prit après l'avoir vaincue
une flotte
de deux-cents vaisseaux
des Cypriotes et des Phéniciens;
et le même jour
il profita sur terre
d'un bonheur égal:
car, les vaisseaux des ennemis
ayant été pris,
aussitôt il fit-sortir ses troupes
de la flotte,

eduxit, barbarorum uno concursu maximam vim prostravit. Qua victoria magna præda potitus ¹, quum domum revertetur, quod jam nonnullæ insulæ propter acerbitem imperii defecerant, bene animatas confirmavit, alienatas ad officium redire coegit. Scyrum, quam eo tempore Dolopes incolebant, quod contumacius se gesserat, vacuefecit, sessores veteres urbe insulaque ejecit, agros civibus divisit. Thasios, opulentia fretos ², suo adventu fregit. His ex manubiis arx Athenarum, qua ad meridiem vergit, est ornata.

III. Quibus rebus quum unus in civitate maxime floreret, incidit in eandem invidiam quam pater suus ceterique Atheniensium principes ; nam testarum suffragiis, quod illi *ostracismum* vocant, decem annorum exsilio mulctatus est. Cujus facti celerius Athenienses, quam ipsum, pœnituit. Nam, quum ille forti animo invidiæ ingratorum civium cessisset,

il débarqua ses troupes, et renversa d'un seul choc une armée innombrable de barbares. Cette victoire lui procura un riche butin. Comme quelques îles s'étaient révoltées contre Athènes, à cause de la dureté de son gouvernement, en revenant dans ses foyers, il affermit dans leurs dispositions celles qui étaient bien intentionnées, et fit rentrer dans leur devoir celles qui s'en étaient écartées. Scyros, alors habitée par les Dolopes, ayant montré trop d'obstination et d'insolence, il la dépeupla, chassa de la ville et de l'île tous les anciens habitants, et distribua les terres à ses concitoyens. Les Thasiens, qui se confiaient dans leurs richesses, furent terrassés par sa présence. Le côté méridional de la citadelle d'Athènes fut orné de leurs dépouilles.

III. Élevé par tant d'exploits au-dessus de tous ses concitoyens, Cimon fut en butte à la même haine qui avait poursuivi son père et les autres grands hommes d'Athènes. Il se vit condamné à un exil de dix ans, par le jugement appelé ostracisme. Les Athéniens en eurent plus de regret que lui-même. Les Spartiates leur ayant déclaré la guerre,

prostravit uno concursu
maximam vim
barbarorum.

Qua victoria
potitus magna præda,
quum revertetur domum,
quod jam nonnullæ insulæ
defecerant
propter acerbitem
imperii,
confirmavit
bene animatas,
coegit redire ad officium
alienatas.

Vacuefecit Scyrum,
quam Dolopes incolebant
eo tempore,
quod se gesserat
contumacius,
ejecit urbe insulaque
veteres sessores,
divisit agros civibus.
Fregit suo adventu
Thasios,
fretos opulentia.
Ex his manubiis
arx Athenarum ornata est,
qua vergit ad meridiem.

III. Quibus rebus
quum unus
floreret maxime
in civitate,
incidit in eandem invidiam
quam suus pater
ceterique principes
Atheniensium :
nam mulctatus est
exsilio decem annorum
suffragiis testarum,
quod illi
vocant ostracismum.
Cujus facti
pœnituit Athenienses
celerius quam ipsum.
Nam, quum ille
animo forti
cessisset invidiæ

et abattit d'un seul choc
une très-grande quantité
de barbares.

Par laquelle victoire
s'étant emparé d'un grand butin,
comme il revenait vers sa demeure,
parce que déjà quelques îles
avaient fait-défection
à-cause-de la rigueur
du commandement,
il affermit dans l'obéissance
celles qui étaient bien disposées,
et força de rentrer dans le devoir
celles qui s'étaient détachées.

Il dépeupla Scyros,
que les Dolopes habitaient
à cette époque,
parce qu'elle s'était comportée
trop opiniâtrément,
chassa de la ville et de l'île
les anciens occupants,
partagea les terres aux citoyens.
Il brisa (abattit) par son arrivée
les habitants-de-Thasos,
qui comptaient sur leur opulence.
Avec ces dépouilles
la citadelle d'Athènes fut ornée,
du côté où elle incline vers le midi.

III. Par lesquels faits
comme seul *entre tous*
il était-florissant le plus
dans la cité, [envie
il tomba dans (devint l'objet de) la même
que son père
et tous-les-autres principaux
des Athéniens :
car il fut frappé
d'un exil de dix ans
par les suffrages des coquilles,
ce que ceux-là (les Athéniens)
appellent ostracisme.
De laquelle chose faite
le-repentir-fut aux Athéniens
plus promptement qu'à lui-même.
Car, lorsque celui-ci
d'un cœur courageux
se fut retiré devant l'envie

bellumque Lacedæmonii Atheniensibus indixissent, confestim notæ ejus virtutis desiderium consecutum est. Itaque, post annum quintum quo expulsus erat, in patriam revocatus est. Ille, quod hospitio Lacedæmoniorum utebatur, satius existimans contendere Lacedæmonem, sua sponte est profectus, pacemque inter duas potentissimas civitates conciliavit. Post neque ita multo, Cyprum cum ducentis navibus imperator missus, quum ejus majorem partem insulæ devicisset, in morbum implicitus, in oppido Citio est mortuus.

IV. Hunc Athenienses non solum in bello, sed in pace diu desideraverunt. Fuit enim tanta liberalitate, quum compluribus locis prædia hortosque haberet, ut nunquam in eis custodem imposuerit, fructus servandi gratia, ne quis impediretur quominus ejus rebus, quibus quisque vellet, frueretur. Semper eum pedisequi cum nummis sunt secuti, ut, si quis

après que Cimon eut courageusement supporté leur envie et leur ingratitude, ils regrettèrent sa valeur, qu'ils connaissaient, et le rappelèrent, cinq ans après, de son exil. Cimon, qui jouissait de l'hospitalité chez les Spartiates, pensant que les deux peuples gagneraient plus à vivre d'intelligence qu'à se combattre, partit de lui-même pour Lacédémone, et ménagea la paix entre ces deux puissantes cités. Peu de temps après, il fut envoyé contre l'île de Chypre avec deux cents vaisseaux. Il en avait déjà réduit la plus grande partie, lorsqu'il fut attaqué d'une maladie dont il mourut dans la ville de Citium.

IV. Les Athéniens le regrettèrent longtemps, non-seulement dans la guerre, mais dans la paix. Il était, en effet, si libéral, qu'ayant en plusieurs endroits des terres et des jardins, il ne faisait jamais garder ses fruits, pour n'empêcher personne d'en jouir à volonté. Les serviteurs qui le suivaient avaient toujours de l'argent sur

civium ingratorum, Lacedæmoniique indixissent bellum Atheniensibus, confestim desiderium virtutis notæ ejus consecutum est. Itaque, post quintum annum quo expulsus erat, revocatus est in patriam. Ille, quod utebatur hospitio Lacedæmoniorum, existimans satius contendere Lacedæmonem, profectus est sua sponte, conciliavitque pacem inter duas civitates potentissimas. Neque ita multo post, missus imperator Cyprum cum ducentis navibus, quum devicisset majorem partem ejus insulæ, implicitus in morbum, mortuus est in oppido Citio.

IV. Athenienses desideraverunt hunc diu non solum in bello, sed in pace. Fuit enim tanta liberalitate, quum haberet compluribus locis prædia hortosque, ut nunquam imposuerit custodem in eis, gratia servandi fructus, ne quis impediretur quominus frueretur rebus ejus, quibus quisque vellet. Semper pedisequi secuti sunt eum cum nummis,

de citoyens ingrats, et que les Lacédémoniens eurent déclaré la guerre aux Athéniens, aussitôt le regret de la valeur *bien* connue de lui suivit (se fit sentir). En-conséquence, après la cinquième année (cinq ans après) qu'il avait été chassé, il fut rappelé dans *sa* patrie. Celui-ci, parce qu'il usait [démoniens, de relations-d'hospitalité avec les Lacédémone, de se rendre à Lacédémone, de se rendre à Lacédémone, partit de son propre-mouvement, et arrangea la paix entre les deux cités les plus puissantes. [après Et pas tellement beaucoup (peu de temps) envoyé *comme* général à Cypre avec deux-cents vaisseaux, après qu'il avait vaincu la plus grande partie de cette île, ayant été enlacé dans une maladie, il mourut dans la ville *de* Citium.

IV. Les Athéniens regrettèrent celui-ci longtemps non-seulement dans la guerre, mais dans la paix. Il fut un effet d'une si-grande libéralité, tandis qu'il avait en plusieurs endroits des fermes et des jardins, que jamais il ne mit de gardien dans eux, en vue de conserver les fruits, de peur que quelqu'un ne fût empêché qu'il ne profitât (de profiter) des biens de lui, *de ceux* dont chacun voudrait profiter. Toujours des valets-de-pied suivirent lui avec des pièces-d'argent,

opis ejus indigeret, haberet quod statim daret, ne differendo videretur negare. Sæpe, quum aliquem offensum fortuna videret minus bene vestitum, suum amiculum dedit. Quotidie sic cœna ei coquebatur ut, quos invocatos vidisset in foro, omnes devocaret; quod facere nullum diem prætermittebat. Nulli fides ejus, nulli opera, nulli res familiaris defuit. Multos locupletavit; complures pauperes mortuos, qui, unde efferrentur, non reliquissent, suo sumptu extulit. Sic se gerendo, minime est mirandum si et vita ejus fuit segura et mors acerba.

LYSANDER.

I. Lysander¹, Lacedæmonius, magnam reliquit sui famam, magis felicitate quam virtute partam. Athenienses enim, in Peloponnesios sexto et vicesimo anno bellum gerentes, con-

eux, afin que, si quelqu'un avait besoin de ses secours, il pût l'assister sur-le-champ, craignant qu'un délai ne fût regardé comme un refus. Plus d'une fois, ayant rencontré un citoyen peu fortuné et mal vêtu, il lui donna son manteau. Il avait toujours une table assez abondante pour inviter tous ceux qu'il trouvait sur la place publique et qui n'étaient point priés ailleurs; c'est ce qu'il faisait chaque jour. Son crédit, ses soins, sa fortune ne manquaient à personne. Il enrichit plusieurs citoyens. Il fit ensevelir à ses frais beaucoup de pauvres, qui n'avaient pas laissé de quoi payer leurs funérailles. Avec cette conduite, il ne faut nullement être surpris si sa vie fut si tranquille, et sa mort suivie de tant de regrets.

LYSANDRE.

I. Lysandre, de Sparte, a laissé une grande réputation qu'il a due à sa fortune plus qu'à son mérite. On sait qu'il défit entièrement les Athéniens, dans la vingt-sixième année de la guerre du Pélopo-

ut, si quis indigeret opis ejus, haberet quod daret statim, ne differendo videretur negare. Sæpe, quum videret aliquem offensum fortuna minus bene vestitum, dedit suum amiculum. Quotidie cœna coquebatur ei sic ut devocaret omnes quos vidisset in foro invocatos; quod prætermittebat facere nullum diem. Fides ejus defuit nulli, opera nulli, res familiaris nulli. Locupletavit multos; extulit suo sumptu complures mortuos pauperes, qui non reliquissent unde efferrentur. Se gerendo sic, mirandum est minime si et vita ejus fuit segura et mors acerba.

LYSANDER.

I. Lysander, Lacedæmonius, reliquit magnam famam sui, partam felicitate magis quam virtute. Apparet enim confecisse Athenienses, gerentes bellum sexto et vicesimo anno in Peloponnesios :

afin que, si quelqu'un avait-besoin du secours de lui, il eût *un présent* qu'il donnât sur-le-champ, de peur qu'en remettant il ne parût refuser. Souvent, lorsqu'il voyait quelqu'un de maltraité par la fortune moins bien vêtu *qu'il n'eût fallu*, il donna son manteau. Tous-les-jours le dîner était cuit pour lui de-telle-sorte qu'il invitât tous ceux qu'il avait vus sur la place-publique non-invités; ce qu'il n'omettait de faire aucun jour. [sonne, La protection de lui ne fit-défaut à *person* aide à personne, *son* bien de-famille à personne. Il enrichit beaucoup *de citoyens*; il fit-enlever (enterrer) à ses frais plusieurs *citoyens* morts pauvres, qui n'avaient pas laissé [rer]. de quoi ils fussent enlevés (se faire enter- En se conduisant ainsi, il ne faut pas s'étonner du tout si la vie de lui fut tranquille et sa mort douloureuse à *ses concitoyens*.

LYSANDRE.

I. Lysandre, Lacedémonien, laissa un grand renom de lui-même, acquis par *son* bonheur plus que par *son* mérite. Il paraît en effet *lui* avoir achevé (accablé) les Athéniens, qui faisaient la guerre [26 ans] la sixième et vingtième année (depuis contre les Péloponésiens :